

L'Enseignement Primaire

(NOUVELLE SÉRIE)

Bulletin officiel du Département de l'Instruction Publique

Juillet
Août
Septembre
1939

SOMMAIRE :

	PAGES
I. — Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique : Procès-verbal de la session de septembre 1939.....	
II. — Notre mouvement d'éducation familiale.....	43
III. — Liste des textes à étudier dans chacune des trois années de l'école primaire supérieure au cours de l'année 1939-40.....	46
IV. — Textes littéraires anglais à étudier dans chacune des trois années de l'école primaire supérieure au cours de l'année 1939-40..	47
V. — La résurrection des asphyxiés.....	47
VI. — Cinquante ans au service de l'enseignement	50
VII. — Publications françaises gratuites.....	53
VIII. — Free English publications	53
IX. — Changement de district	54
X. — Message d'amitié des écoliers de Londres	54
XI. — Étourderie ou dureté de coeur.....	54
XII. — Sou de la survivance.....	55
XIII. — Certificat d'études primaires : date des examens — horaires.....	55

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 27 SEPTEMBRE 1939

Cette session a eu lieu dans la salle du Comité des Bills privés de l'Assemblée législative, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Étaient présents: L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, *président*; Son Éminence le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec; Son Excellence Monseigneur Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal; Son Excellence Monseigneur Forbes, archevêque d'Ottawa; Son Excellence Monseigneur Limoges, évêque de Mont-Laurier; Son Excellence Monseigneur Röss, évêque de Gaspé; Son Excellence Monseigneur Desranleau, évêque coadjuteur de Sherbrooke; Son Excellence Monseigneur Rhéaume, o.m.i., évêque de Timmins; Son Excellence Monseigneur Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe; Son Excellence Monseigneur Langlois, évêque de Valleyfield; Son Excellence Monseigneur Comtois, évêque des Trois-Rivières; Son Excellence Monseigneur Courchesne, évêque de Rimouski; Son Excellence Monseigneur Papineau, évêque de Joliette; Son Excellence Monseigneur Lamarche, évêque de Chicoutimi; Son Excellence Monseigneur Forget, évêque de Saint-Jean; Son Excellence Monseigneur Nelligan, évêque de Pembroke; Son Excellence Monseigneur Lafortune, évêque de Nicolet; Son Excellence Monseigneur Desmarais, évêque d'Amos; Son Excellence Monseigneur Labrie, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent; l'honorable Sir Mathias Tellier, juge en chef de la Cour d'Appel, l'honorable Sénateur Jules-Édouard Prévost, l'honorable Juge H.-A. Fortier, l'honorable Hector Champagne, C.L., Monsieur Victor Doré, Monsieur Augustin Frigon, Monsieur Hector Perrier, Monsieur Jos.-A. Trudel, N.P., Monsieur Michael McManus, Monsieur Gerald Coughlin et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

La séance s'ouvre à neuf heures et demie par la récitation de la prière.

1. — Le procès-verbal de la session du 10 mai 1939 est adopté sans modifications.

2. — IN MEMORIAM

**Son Excellence Monseigneur Paul Bruchési.
Monsieur J.-N. Miller.**

C'est dans une atmosphère de profonde tristesse que débute cette séance qui suit de très près le décès de deux des membres les plus distingués du Comité catholique: Son Excellence Révérendissime Mgr Paul Bruchési, archevêque de

Montréal et Monsieur J.-N. Miller, secrétaire du Comité catholique pendant près de trente ans et membre de ce même comité depuis 1934. En faisant mémoire de ces lourdes pertes, Monsieur le Surintendant souligne avec émotion les constants et précieux services de ces deux éminents éducateurs. Puis, il invite Son Excellence Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa et Monsieur J.-P. Labarre à se faire les interprètes du Comité catholique pour marquer par un acte officiel le regret, l'admiration et la reconnaissance qu'emportent outre-tombe les deux vénérables disparus.

Son Excellence Monseigneur Forbes, archevêque d'Ottawa, prononce l'allocution suivante:

**Honorable Monsieur le Président,
Éminence Révérendissime,
Excellences,
Messeigneurs,
Honorables Messieurs,**

Au lendemain des funérailles très imposantes de Son Excellence Illustrissime et Révérendissime Monseigneur Paul Bruchési, archevêque de Montréal, membre de cette assemblée du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de Québec, dont la longue vie a été partagée en 22 ans d'oeuvres fécondes d'activité religieuse, nationale et éducatrice, et de 20 ans d'oeuvres non moins fécondes pour le bien de son vaste diocèse, de la province tout entière de Québec et pour lui-même dans ses années de pénible souffrance généreusement et chrétiennement acceptées;

À titre de plus ancien des membres ecclésiastiques de cette honorable assemblée, je crois de mon devoir, à votre bienveillante demande, Monsieur le Président, d'exprimer, au nom de tous, les sentiments de profonde douleur que nous éprouvons à l'occasion de la mort de cet illustre et regretté collègue dont les anciens ici se souviennent. Ses qualités étaient incomparables. Partout il a manifesté son zèle ardent, et particulièrement dans les causes de l'éducation chrétienne et catholique, qu'il a toujours défendues au cours de nos assises en ces lieux mêmes.

Monsieur J.-P. Labarre rend hommage en ces termes à la mémoire de feu Monsieur J.-N. Miller:

Monsieur le Surintendant, Éminence, Messeigneurs, honorables Messieurs, me serait-il permis de vous inviter à jeter un regard sur une noble figure qui vient de disparaître? C'est celle d'un grand éducateur, d'un ancien secrétaire et d'un ancien membre du Comité catholique, à côté de qui les moins jeunes d'entre nous ont travaillé. Monsieur J.-N. Miller a fourni une belle, longue et fructueuse carrière. Diplômé de l'École normale Jacques-Cartier, Monsieur Miller a enseigné d'abord à la Maîtrise St-Pierre, puis à l'École du Plateau de Montréal. Il devint ensuite inspecteur d'écoles pour les comtés de l'Assomption et de Montcalm. Monsieur Paul de Caze, alors secrétaire du Département de l'Instruction publique, appela bientôt Monsieur Miller au Département, en qualité d'assistant-secrétaire. À la retraite de son chef, Monsieur Miller le remplaça. En 1897, il organisa, sous la direction du Comité catholique, le Bureau central des Examineurs catholiques, pour remplacer

les nombreux bureaux régionaux qui donnaient des diplômes d'enseignement. Il fut, pendant près de quarante ans, l'âme de ce nouvel organisme, alors nécessaire et qui vient de se dissoudre, les écoles normales seules devant, à l'avenir, décider de la compétence des candidats à l'enseignement.

L'honorable Surintendant a résumé la carrière de Monsieur J.-N. Miller, au lendemain de sa mort, par ces paroles: "Professeur de haute valeur, pédagogue averti, éducateur émérite, il a constamment jeté du lustre sur la noble profession qu'il avait embrassée et à laquelle il a toujours été fidèlement attaché. Pour ses chefs, il fut un puissant auxiliaire, un aviseur d'un commerce agréable, sûr et dévoué, un officier de tout repos, travailleur, discret, ponctuel".

Monsieur Miller se survit en quelques-uns de ses parents qui sont dans l'enseignement à Montréal, ou fonctionnaires au Département de l'Instruction publique, à Québec.

J'ai donc l'honneur de proposer, appuyé par Son Excellence Monseigneur Forbes, archevêque d'Ottawa, qu'un vote de sympathie soit envoyé à sa famille de la part du Comité catholique avec l'expression de notre admiration et de notre reconnaissance.

3. — BONS VŒUX À SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR GAUTHIER, À SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR DESMARAIS, AINSI QU'À MONSIEUR GERALD COUGHLIN

Au nom du Comité, Monsieur le Surintendant offre ses vœux de longue vie et de bonheur au nouveau titulaire très distingué de l'archidiocèse de Montréal, Son Excellence Monseigneur Georges Gauthier. Puis il salue la présence de Son Excellence Monseigneur Desmarais, qui siège pour la première fois comme évêque d'Amos, et de Monsieur Gerald Coughlin, qui vient d'être nommé en remplacement de feu l'honorable J.-H. Dillon.

En sa qualité de Métropolitain, Son Éminence le Cardinal Villeneuve exprime aussi ses sentiments de bon accueil à Son Excellence Monseigneur Desmarais et prononce à son sujet des paroles élogieuses qui sont vivement applaudies.

Son Excellence remercie en termes délicats et conclut en assurant le Comité de sa plus entière collaboration.

On passe alors à l'ordre du jour et Monsieur le Surintendant met successivement à l'étude les rapports et communications qui suivent:

4. — RAPPORT DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES ET DES MANUELS

Cette Commission s'est réunie le 26 septembre courant pour examiner les manuels soumis à l'approbation du Comité catholique.

Étaient présents: Son Excellence Monseigneur Forbes, archevêque d'Ottawa, *président*; Son Excellence Monseigneur Ross, évêque de Gaspé; Son Excellence Monseigneur Langlois, évêque de Valleyfield; Son Excellence Monseigneur Comtois, évêque des Trois-Rivières; Son Excellence Monseigneur Nelligan, évêque de Pembroke; Son Excellence Monseigneur Labrie, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent; l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, l'honorable Sénateur Jules-Édouard Prévost, l'honorable Hector Champagne, C.L., Monsieur J.-P. Labarre, Monsieur Michael McManus et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

I. — Ouvrages soumis et décisions prises :

- a) "Manuel de lecture" — 1^{ère} année — par les révérendes Sœurs de la Congrégation-de-Notre-Dame. — Approbation différée pour permettre aux auteurs de remplacer certains mots renfermant des éléments non encore enseignés, de choisir des images mieux adaptées aux besoins de la leçon, etc.
- b) "Sténographie Gregg" — présenté par le révérend Père Sénécal, o. m. i. — Approuvé.
- c) "Études graduées de vitesse" — présenté par le révérend Père Sénécal, o.m.i. — Approuvé.

II. — La Commission étudie ensuite la question de la revision de la liste des manuels et pose quelques principes qui devront diriger son travail de refonte.

III. — La Commission prend alors connaissance du rapport de la sous-Commission chargée de l'adaptation du programme des écoles primaires supérieures de garçons aux écoles primaires supérieures de filles.

Ce rapport se lit comme suit :

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE DE PRÉPARER LE PROGRAMME DES CLASSES PRIMAIRES SUPÉRIEURES (FILLES)

La sous-Commission du programme est formée de Monsieur J.-P. Labarre, membre du Comité catholique, président; de Son Excellence Monseigneur Alfred Comtois, évêque des Trois-Rivières; de Monsieur Victor Doré et de Monsieur J.-A. Trudel, membres du Comité catholique; de Monsieur C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires de la Province; de Monsieur l'abbé J.-O. Maurice, commissaire des Écoles catholiques de Montréal; du révérend Père Alphonse de Grandpré, supérieur du Collège de Joliette et du révérend Frère Anatole, c.s.c., représentant tous deux les communautés religieuses d'hommes; des révérendes Sœurs Sainte-Théophanie, directrice des études chez les Dames de la Congrégation-de-Notre-Dame, et François-Marie, directrice des études chez les SS. des SS.-NN.-de-Jésus-et-de-Marie, représentant toutes deux les communautés religieuses de femmes; de Monsieur É.-C. Piédalue, directeur général des études des Écoles catholiques de Montréal; de Monsieur Gérard Morisset, directeur de l'enseignement du dessin, et de Monsieur Roméo Desjardins, secrétaire.

Tous les membres de la sous-Commission ont été présents à chacune des séances sauf une ou deux exceptions.

Monsieur B.-O. Filteau, secrétaire du Département de l'Instruction publique, assistait aux deux dernières réunions. Ses renseignements ont guidé la sous-Commission dans l'étude de plusieurs points du programme des filles.

Conformément à la décision du Comité catholique — à sa session du 10 mai 1939 — la sous-Commission des programmes a préparé un projet, en vue d'adapter aux écoles de filles le programme des 10^e, 11^e et 12^e années des écoles primaires supérieures de garçons.

Depuis juin 1939, trois réunions d'études et de travail ont été tenues aux bureaux de la Commission des Écoles catholiques, 117 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, les 17 juin, 17 et 30 août 1939.

La sous-Commission a l'honneur de soumettre le rapport suivant sur le travail accompli :

Sous la direction conjointe de la Révérende Mère Sainte-Théophanie, c.n.d., et de la Révérende Mère François-Marie, des SS. des SS.-NN.-de-Jésus-et-de-Marie, les communautés religieuses de femmes ont soumis un projet d'adaptation aux écoles de filles du programme des écoles primaires supérieures de garçons. La sous-Commission a étudié ce projet et y a apporté certaines modifications avec la collaboration des religieuses elles-mêmes.

Dans la préparation de ce programme pour les jeunes filles, il y avait lieu d'introduire l'enseignement ménager et l'éducation familiale. Or les heures de classe étant les mêmes que pour les garçons, on a empiété pour ces nouvelles matières sur les heures attribuées aux mathématiques et aux sciences, abrégéant ces matières en conséquence.

De plus, tant pour répondre aux demandes de certaines commissions scolaires, que pour tenir compte des vœux des communautés, qui veulent satisfaire les besoins et les désirs de toutes les classes de la société, et aussi pour régulariser la situation et maintenir le niveau des études dans certaines écoles sous contrôle lesquelles, avec le patronage des Universités Laval et de Montréal, avaient mis l'étude du latin à leur programme, la sous-Commission a partagé les matières du programme préparé en matières communes et en matières variables. Les premières sont étudiées pendant le même temps par toutes les élèves et elles absorbent vingt heures (heures de cinquante minutes) par semaine; les secondes varient suivant les sections, et on leur attribue dix heures (heures de cinquante minutes) par semaine.

Ces sections sont appelées: a) générale, b) commerciale, c) spéciale, cette dernière devant être suivie par les filles qui se destinent aux collèges classiques ou qui veulent acquérir des connaissances plus étendues en géométrie, en algèbre, en sciences, et posséder en latin ce que possèdent leurs compagnes des cours dits universitaires dans les couvents indépendants.

L'introduction de l'étude du latin au programme a fait l'objet d'un débat suivi d'un vote sur la question du latin; cinq des membres de la sous-Commission se montrant favorables à l'introduction de cette matière comme dit ci-dessus et quatre s'y opposant.

En conséquence, la sous-Commission recommande à l'unanimité (sauf pour la question du latin):

- a) Un plan de programme comportant des matières communes et des matières variables pour les sections générale, commerciale et spéciale;
- b) La mise en vigueur de ce programme pendant l'année scolaire 1939-40, en priant toutes les écoles primaires supérieures de filles d'en faire un essai loyal et de transmettre au secrétaire de la sous-Commission les observations qui leur sembleront opportunes;
- c) L'établissement de certificats et d'examens par le bureau du Certificat d'études, à la fin de chacune des 10^e, 11^e et 12^e années;
- d) Son maintien en fonction, afin d'étudier les remarques qui lui seront transmises tant des écoles de garçons que des écoles de filles, et pour étudier aussi la question de la spécialisation dans les écoles de garçons, question que lui a référée le Comité catholique à sa réunion de mai 1939.

La sous-Commission offre à la Commission des Écoles catholiques de Montréal ses vifs remerciements pour la gracieuse hospitalité de ses salles de délibérations.

(Signé) ROMÉO DESJARDINS,
Secrétaire.

(Signé) J.-P. LABARRE,
Président.

Après délibération, la Commission accepte ce rapport, en approuve les conclusions et prie le Comité catholique de bien vouloir recommander la mise en vigueur du nouveau programme pour l'année scolaire 1939-40.

À la suggestion de Monsieur le Sénateur Jules-Édouard Prévost, la Commission recommande que le Comité catholique fasse le choix de manuels appropriés au moins pour la philosophie et l'éducation familiale.

Et la séance est levée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,
Secrétaire.

(Signé) GUILLAUME FORBES,
arch. d'Ottawa,
Président.

Relativement aux manuels de classe, il est décidé, sur proposition de Son Éminence le Cardinal Villeneuve, que l'article 243 des Règlements du Comité catholique soit modifié de manière qu'un manuel ne puisse être approuvé s'il n'a pas été adressé à chacun des membres du Comité catholique au moins deux mois avant leur réunion.

Le nouveau programme d'études proposé pour les écoles primaires supérieures de filles fait l'objet d'un intéressant échange de vues. Son Excellence

Monseigneur Ross exprime la crainte que, par suite de la création des sections commerciale et spéciale, un trop grand nombre de jeunes filles s'orientent vers des carrières qui n'appartiennent pas normalement à la femme et qu'elles contribuent ainsi à accentuer le malaise social qui existe déjà. Monsieur le Sénateur Prévost, tout en partageant dans une large mesure l'opinion de Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Gaspé, se fait le défenseur du nouveau projet qui, dit-il, répond aux besoins de beaucoup de jeunes filles pressées par la nécessité de gagner leur vie ainsi qu'aux désirs d'un grand nombre de parents, de congrégations enseignantes et même de plusieurs commissions scolaires. Monsieur J.-P. Labarre appuie les remarques de Monsieur Prévost. Plusieurs autres membres prennent aussi part au débat et, comme conclusion,

Il est proposé par Monsieur le Sénateur Prévost appuyé par Monsieur J.-P. Labarre et résolu à l'unanimité que le rapport de la Commission des Programmes et des Manuels soit adopté et que Monsieur le Surintendant soit autorisé à faire imprimer et distribuer immédiatement aux intéressés le nouveau programme d'études.

À la suggestion de Son Éminence le Cardinal Villeneuve, le Comité tient cependant à mettre les éducateurs en garde contre toute orientation qui pourrait éloigner les jeunes filles du rôle naturel auquel elles sont destinées pour le plus grand bien de la société.

5. — RAPPORT DU BUREAU DES EXAMINATEURS DES ASPIRANTS À LA CHARGE D'INSPECTEUR D'ÉCOLES

SESSION DE 1939

Cette session s'est ouverte à 9 h. 30 le 21 août 1939 pour se terminer le 25 du même mois à 6 heures du soir.

Étaient présents : Monsieur C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires, président ; Monsieur l'abbé J.-J. Dubé, principal de l'École normale Laval ; Monsieur l'abbé Augustin Lemay, principal de l'École normale Jacques-Cartier ; Monsieur J.-M. Caron, assistant-inspecteur général des écoles primaires ; Monsieur L.-O. Pagé, inspecteur régional de la division N° 6 ; Monsieur A.-E. Wescott, inspecteur du district urbain N° 6, et Monsieur B.-O. Filteau, secrétaire du Comité catholique.

Au début de la première séance, avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Président rappelle la mémoire de Monsieur J.-M. Manning, souligne ses nombreuses qualités d'éducateur, d'excellent chrétien, d'ami loyal et sincère, et propose que les membres du Bureau, par l'intermédiaire de leur secrétaire, transmettent à la famille du regretté disparu l'expression de leur profonde sympathie et des vifs regrets que leur cause le décès prématuré de leur distingué collègue.

Monsieur le Président fait ensuite l'éloge de Monsieur A.-E. Wescott et lui souhaite la bienvenue comme membre du Bureau des Examineurs des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles.

Monsieur Wescott se dit très heureux d'avoir été choisi comme successeur de Monsieur Manning. Il remercie le Comité catholique et tous ceux qui ont bien voulu lui accorder leur confiance et prie ses collègues de compter sur sa collaboration la plus empressée.

Le procès-verbal de la session du mois d'août 1938 est alors lu et adopté.

Le Bureau examine ensuite les demandes d'admission reçues par le Secrétaire.

Sont admis à subir le premier examen partiel : MM. Paul Brault, Roméo Désaulniers, Robert Goulet, Louis Marquis, Charles-É. Normandin, Gérald Paré, Georges-O. Robitaille et Jean-Baptiste Despins.

Sont autorisés à subir l'examen complet : MM. O.-J. Ducharme, Hervé Foucault, René Lagarde, Louis Langlois, J.-L. Laperrière, Donat Lapointe, E.-J. Lyng, C.-E. Paradis, Maurice Simard, J.-E. Veillette.

Monsieur Léopold Poulin, qui possède déjà le diplôme français, est admis à l'épreuve spéciale sur l'anglais.

Le reste de la journée du 21 août est employé au choix des questions d'examen sur les diverses matières du programme. On trouvera ces questions dans l'appendice annexé à ce procès-verbal.

Les séances d'examen et la correction des épreuves occupent les quatre journées suivantes. Voici comment s'exprime le résultat final de ces examens :

Monsieur Léopold Poulin a mérité le diplôme spécial pour la langue anglaise avec la note " Bien ".

MM. Paul Brault, Louis Marquis, Charles-É. Normandin et Gérald Paré ont subi avec succès le premier examen partiel.

Les autres candidats ont échoué sur une ou plusieurs matières et devront reprendre l'examen en partie ou au complet, conformément aux règlements établis au mois d'octobre 1938 par le Comité catholique.

Monsieur le Président met à l'étude différentes questions concernant l'organisation des examens à venir et le Bureau prend les décisions suivantes :

HORAIRE DES EXAMENS

À dater de 1940, les examens auront lieu d'après l'horaire suivant :

<i>Avant-midi</i>		<i>Premier jour</i>		<i>Après-midi</i>
Organisation		Examen oral (récitation, lecture française, lecture anglaise, explication de textes).		
<i>Deuxième jour</i>				
9 h. 30 à 11 h. 30	Arithmétique	2 h. à 3 h.	Géographie	
		3 h. à 5 h.	Mesurage	
<i>Troisième jour</i>				
8 h. à 10 h.	Algèbre	2 h. à 3 h. 30	Agriculture et Sciences Naturelles.	
10 h. à 11 h. 30	Histoire	3 h. 30 à 6 h.	Pédagogie et Histoire de la Pédagogie.	
<i>Quatrième jour</i>				
8 h. à 12 h.	Composition pédagogique	2 h. à 3 h. 30	Physique et Chimie	
		3 h. 30 à 5 h.	Thème anglais	
		5 h. à 6 h.	Version	
<i>Cinquième jour</i>				
8 h. 30 à 9 h. 30	Philosophie			
9 h. 30 à 11 h.	Loi et règlements scolaires.			

HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

Le programme suivant sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre :

I. — " Histoire de la Pédagogie " par L. Riboulet.

1. — L'Antiquité : Socrate.
2. — De l'Ère chrétienne à la Renaissance : Le modèle des maîtres. Éducateurs et écrivains de la période scolastique : Gerbert, saint Anselme, Abélard, Vincent de Beauvais, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, Roger Bacon, Duns Scot, Jean Gerson.
3. — De la Renaissance au XVII^e siècle :
La Renaissance en France : Rabelais, Montaigne.
4. — Le XVII^e siècle :
Bossuet, Fénelon, saint Jean-Baptiste de la Salle, Madame de Maintenon. Les Écoles de Port-Royal.
5. — Le XVIII^e siècle :
Rollin, de l'Épée, Jean-Jacques Rousseau.
6. — Le XIX^e siècle — Pédagogie protestante :
Pestalozzi, Bell et Lancaster, Froebel, Mme Pape-Carpentier ; l'Éducation aux États-Unis et au Canada français, Horace Mann.

Les écoles surtout psychologiques : J.-F. Herbert, la psychologie expérimentale.

Le positivisme et l'évolutionisme : Auguste Comte, Spencer, Stuart Mill.

La pédagogie catholique : Le P. Girard, Mgr Dupanloup, dom Bosco.

II. — "L'Instruction publique dans la Province de Québec", par Monsieur C.-J. Magnan.

1. — Domination française.
2. — Domination anglaise (Voir "L'Instruction publique dans la Province de Québec"), de la page 7 à la page 23.

PROGRAMME DE LITTÉRATURE

Les candidats pourront utiliser comme manuel de base "La Littérature française au brevet de capacité" de DesGranges et Charrier (Librairie Hattier). Ils pourront facultativement utiliser l'Histoire littéraire de Calvet pour compléter leurs connaissances des généralités sur les époques et les écoles littéraires. Tous les morceaux au programme de l'Analyse littéraire se trouvent dans DesGranges et Charrier, moins un morceau "Le Poêle" de Rivard que les candidats trouveront dans les "Lectures littéraires" (F. É. C.). La lecture sera tirée du même auteur (Desgranges et Charrier) et la récitation orale portera sur les cinq premiers morceaux qui sont au programme de l'Analyse littéraire. La "Littérature canadienne" de Mgr Roy sera l'auteur à consulter pour notre littérature.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Littérature française

- XVI^e siècle : Généralités (p. 39). — Ronsard. — Rabelais. — Montaigne.
- XVII^e siècle : Généralités (pp. 66 et 67). — Malherbe. — Corneille. — Racine. — Molière. — LaFontaine. — Boileau. — Pascal. — Bossuet. — LaBruyère. — Mme de Sévigné. — Saint-Simon. — Fénelon.
- XVIII^e siècle : Généralités (pp. 172 et 173). — Montesquieu. — Voltaire. — L'Encyclopédie. — Buffon. — Rousseau. — Marivaux. — Beaumarchais. — Chénier. — Mirabeau.
- XIX^e siècle : Généralités (pp. 250 et 251). — Châteaubriand. — Généralités sur la poésie lyrique (p. 264). — Lamartine. — Hugo. — Vigny. — Musset. — Gauthier. — Baudelaire. — Généralités sur les Parnassiens (p. 312). — Leconte de Lisle. — Prudhomme. — Coppée. — Généralités sur les Symbolistes. — Verlaine. — Mallarmé. — Généralités sur le drame romantique (p.

373). — Rostand. — Généralités sur la comédie (p. 354). — Augier. — Labiche. — De Maistre. — Barrès. — Généralités sur la critique (p. 373). — Sainte-Beuve. — Taine. — Renan. — France. — Généralités sur les écrivains scientifiques (p. 397). — Pasteur. — Généralités sur l'histoire (p. 400). — Thiers. — Michelet. — Lavis. — Fustel de Coulanges (p. 423). — Dumas (père). — Stendhal. — Balzac. — Flaubert. — Daudet. — Zola. — Sand. — Bourget. — Bazin. — Côté.

N. B. — Étudier aussi dans Calvet les généralités sur les époques et les écoles littéraires.

Littérature Canadienne (Mgr Roy)

1^{ère} période: Généralités. — Bibaud. — Garneau. — Chauveau.

2^e période: Généralités. — Ferland. — Gérin-Lajoie. — Casgrain. — Turcotte. — Sulte. — Crémazie. — Fréchette. — LeMay. — Chapman. — DeGaspé. — Buies. — Tardivel. — Routhier.

3^e période: Généralités. — Nelligan. — Lozeau. — Choquette. — Chapais. — DeCelles. — Groulx. — Mgr Paquet. — Bourassa. — Rivard. — Roy. — d'Arles. — Marie-Victorin.

ANALYSE LITTÉRAIRE

XVII^e siècle: Corneille. — Cinna: "Le Pardon d'Auguste" (Cf. "Lectures littéraires"). LaFontaine. — "La Mort et le Bûcheron".

XVIII^e siècle: Buffon. — "L'Écureuil".
Rousseau. — "La Peur".

XIX^e siècle: Hugo. — "L'Enfant".
Taine. — "Paysage de sapins". (Cf. "Lectures littéraires").
Michelet. — "L'Aile et le Vol".
Dumas. — "Le Pont du Diable".
Daudet. — "La Dernière Classe".
Rivard. — "Le Poêle". (Cf. "Lectures littéraires").

Avant de clore l'assemblée, Monsieur le Président offre les félicitations du Bureau à Monsieur J.-M. Caron qui vient d'être nommé officier spécial au Département de l'Instruction publique, ainsi qu'à Monsieur L.-O. Pagé qui célébrera bientôt le Cinquantième Anniversaire de son entrée dans la carrière de l'Instruction publique.

Et la séance est levée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,
Secrétaire.

(Signé) C.-J. MILLER,
Président.

APPENDICE

QUESTIONS D'EXAMEN

ARITHMÉTIQUE

1. Le 22 août 1939, un banquier escompte le billet suivant:

1^{er} août 1939

À 90 jours de cette date, je promets payer à Jean Lambert ou à son ordre la somme de trois mille dollars (\$3000.00), avec intérêts à 5%.

JACQUES DANIEL.

Quelle somme le banquier remettra-t-il à Jean Lambert, si le taux de l'escompte est de 6%?

2. Un rentier a un revenu annuel de \$2,500.00, ce qui lui donne un revenu moyen de 4 1/6% sur son capital. Son capital est placé en deux parties, une à 4.5%, l'autre à 3.5%. Quelle est la somme placée à chaque taux?

3. Une propriété coûte \$7,500.00. Le loyer mensuel est \$62.50. La propriété est évaluée à \$6,000.00 sur le rôle municipal. Le taux de la taxe municipale est \$1.35 par cent piastres; le taux de la taxe scolaire, \$0.70. La maison est assurée pour le montant de l'évaluation municipale; le taux de la prime est $3/8\%$. Les répartitions spéciales coûtent \$45.00 par année et les réparations, \$75.00. À quel taux le propriétaire a-t-il placé son argent?

4. Un marchand de fruits peut acheter des fraises à \$0.80, \$0.90, \$1.00 et \$1.20 la caisse. Combien de caisses peut-il acheter à chaque prix, s'il veut acheter 900 caisses et réaliser un bénéfice de $37\frac{1}{2}\%$ en vendant le tout pour \$1,188.00?

5. Un vendeur a le choix de deux contrats. Par le premier, il recevrait un salaire de \$35.00 par semaine et $2\frac{1}{2}\%$ sur ses ventes. De plus, le patron payerait ses dépenses. Par le second, il ne toucherait pas de salaire et payerait lui-même ses dépenses, mais il aurait $7\frac{1}{2}\%$ sur ses ventes. Il opte pour le second contrat. À la fin de l'année, on trouve qu'il a gagné \$180.00 de plus que s'il avait choisi le premier contrat, tout en payant \$500.00 de dépenses. Quelle est la valeur des marchandises qu'il a vendues?

ALGÈBRE

1. Décomposer en facteurs les expressions suivantes:

b) $4a^2 + 4ab + b^2 - 9c^2$

a) $x^2 + 7xy - 60y^2$

2. La largeur d'une chambre égale $\frac{3}{4}$ de sa longueur. Si la largeur avait 2 pi. 9 po. de plus et la longueur 2 pi. 9 po. de moins, la pièce serait carrée. Trouvez les dimensions.

3. Si l'on divise le plus grand de deux nombres par le plus petit, le quotient est 3 et le reste est 3. Si l'on divise le petit nombre par le grand nombre, le quotient est 0.29 et le reste est 0.17. Trouvez ces deux nombres.

4. Deux trains font le trajet de Montréal à Québec, soit une distance de 180 milles. Le premier train fait le trajet à une vitesse uniforme. Le second train part une heure après le premier. Après deux heures de marche, il est rendu à l'endroit où était le premier 45 minutes auparavant. On augmente la vitesse de 9 milles à l'heure. Les deux trains arrivent à Québec en même temps. On demande la vitesse initiale des deux trains.

5. Une compagnie entreprend le creusage de 864 verges cubes de terre. Au moment de commencer le travail, huit ouvriers tombent malades. Par conséquent, chacun des ouvriers qui restent est obligé de creuser 9 verges cubes de plus pour compléter le travail. On demande combien d'ouvriers la compagnie a à son emploi.

MESURAGE

1.—Un réservoir cylindrique a 10 pieds de diamètre et 15 pieds de hauteur. Le réservoir est alimenté par un tuyau dont l'intérieur a 3 pouces de diamètre. L'eau circule à raison de 3 pieds à la seconde. En combien de temps ce tuyau remplira-t-il le réservoir?

2.—Une tour carrée a 40 pieds de hauteur. Le périmètre intérieur est 40 pieds ; les murs ont 1 pi. 6 po. d'épaisseur. Combien y a-t-il de verges cubes de maçonnerie ?

3.—Calculez le volume d'une voûte hémisphérique de 6 po. d'épaisseur, dont le diamètre intérieur serait égal à la diagonale d'un carré de 10 pi. de côté.

4.—Un cône droit dont la base a 9 po. de rayon et dont la hauteur est un pied est coupé par un plan parallèle à sa base et distant de 4 po. du sommet. On demande la surface latérale du petit cône retranché.

5.—La somme des trois angles d'un triangle égale deux angles droits. — Démonstration.

HISTOIRE GÉNÉRALE

1. — Indiquer :

1. — Les grandes périodes de l'histoire de l'humanité ;
2. — Leur durée ;
3. — L'événement qui a marqué la fin de chaque période.

2. — Quelle fut l'influence de la civilisation grecque :

1. — Sur l'antiquité ;
2. — Sur les temps modernes.

3. — Indiquer :

1. — Le caractère des lettres sous l'empire romain (la littérature latine) ;
2. — Les principaux écrivains dont les œuvres sont demeurées classiques jusqu'à nos jours.

4. — Quels furent les événements les plus marquants de la Révolution française ?

5. — Énumérez les régimes politiques qui ont dominé le Canada sous la domination britannique et prouvez brièvement que notre pays marche vers son émancipation.

GÉOGRAPHIE

1

Comment furent formés les continents et les océans ?

2

A — Par qui un comté est-il administré ?

B — Quelles questions ont à régler ceux qui l'administrent ?

3

Tracez les contours de la mer Adriatique et des pays qui y touchent.

4

Que sont et où sont situés : Fort-William, Kingston, Simco, Chicago, St-Pierre-Miquelon, Porto-Rico, Corfou, Crète, Canaries, Malte ?

5

Nommez 5 pays, grands producteurs de blé.

AGRICULTURE

1. — Que comprend le règne animal et comment le divise-t-on ?
2. — Comment les plantes se multiplient-elles ?
3. — Comment peut-on augmenter la quantité d'humus dans le sol ?

4. — De quelles sources proviennent les composants du sol?

5. — a) Qu'entendez-vous par binage?

b) Quand le binage est-il nécessaire?

c) Sur quelle terre produit-il le meilleur effet?

DESSIN

1. — Dans une conférence aux institutrices d'une municipalité, vous expliquerez ce qu'on entend par *élévation*, *coupe*, *plan* et *croquis* d'un objet. Faites une démonstration en dessinant l'élévation, la coupe, le plan et le croquis du pot à eau exposé devant vous.

2. — Comment s'obtiennent les couleurs dites complémentaires?

SUJET DE COMPOSITION

Lors de sa visite d'automne, l'inspecteur doit donner une conférence pédagogique au personnel enseignant de son district. Monsieur le Surintendant vous invite à traiter le sujet suivant:

“Des relations qui doivent exister entre l'école et la famille”.

Faites la conférence.

PÉDAGOGIE

1. — Quels sont les avantages d'un bon tableau de l'emploi du temps:

a) Pour le maître?

b) Pour les élèves?

2. — À quels procédés le maître doit-il avoir recours dans l'enseignement de la géographie?

3. — La correction des problèmes d'arithmétique:

a) Son double objet?

b) Que pensez-vous de la correction collective faite au tableau noir?

4. — Quelles sont les matières du programme d'étude qui se prêtent le mieux à l'application de l'enseignement concentrique?

LOI ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES

1. — Les sessions des commissaires et des syndics d'écoles sont publiques; mais quelles sont les questions qui peuvent être référées à un comité dont les réunions doivent être privées?

2. — Quelles sont les personnes qui peuvent prendre part aux délibérations des commissaires ou syndics d'écoles?

3. — Comment doit se faire la convocation des membres d'une commission scolaire pour une session spéciale?

4. — Quel sens faut-il donner au récent article 229-a des R.C.C. relativement à l'admission des enfants de 5 à 7 ans à l'école?

5. — a) À quelle date commence et à quelle date se termine l'année scolaire?

b) Sauf décision contraire du Surintendant, la fermeture des écoles a lieu le 23 juin. Mais dites pourquoi les instituteurs et les institutrices doivent rester à la disposition des commissions scolaires jusqu'au 30 juin?

PHYSIQUE

Les candidats devront répondre aux trois premières questions ainsi qu'à deux autres qu'ils choisiront parmi les quatre dernières.

1. — Principe des thermomètres.
2. — Expliquer l'équilibre des corps flottants dans un liquide.
3. — Énumérer les avantages de l'énergie électrique.
4. — Nommer les trois modes de la propagation de la chaleur.
5. — Cause de la pluie? Partage des eaux de pluie?
6. — Causes des tremblements de terre?
7. — Causes des marées?

CHIMIE

Les candidats devront répondre aux trois premières questions ainsi qu'à deux autres qu'ils choisiront parmi les quatre dernières.

1. — Distinction entre phénomène physique et phénomène chimique.
2. — Énumérez les propriétés physiques et mécaniques des métaux.
3. — Nommez les principaux éléments retrouvés dans les composés organiques.
4. — Définir: a) Élément; b) Corps composé.
5. — Différence entre la fonte et l'acier.
6. — Trois procédés destinés à empêcher le fer de rouiller (l'oxydation du fer).
7. — Différence entre mélange et combinaison.

THÈME ANGLAIS

Traduire en anglais la lettre suivante:

JEAN ROBERT & FRÈRE
LAPRAIRIE, P. Q.

Le 22 août 1939.

Monsieur Léon Lefebvre,
1119, avenue Laval,
Montréal.

Monsieur,

Nous vous accusons réception de votre lettre de demande du 19 courant. Nous avons pris connaissance de votre dossier et nous avons consulté les personnes que vous avez indiquées pour fournir des renseignements. Le résultat de notre enquête est très satisfaisant.

Nous serons prêts à vous offrir un poste dans notre bureau, dès qu'il y aura une vacance. Toutefois, il faut vous dire que nous avons dû nous passer des services de quelques membres de notre personnel durant l'été.

Vers le 15 septembre prochain, nos agents solliciteront les commandes de nos clients pour la livraison de la mi-novembre. Cela occasionnera sans doute une augmentation de notre correspondance et de notre comptabilité. Si nous éprouvons le besoin d'augmenter le personnel de notre bureau à cette époque, nous nous ferons un plaisir d'accepter vos services.

Vos tout dévoués,

JEAN ROBERT & FRÈRE,
par L.-J. ROBERT,
secrétaire.

LJR/AM

HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

Histoire de la pédagogie en général

1. — Dans les pays protestants, tels que l'Angleterre, l'Allemagne, etc., dans quel état se trouvaient les écoles au 17^e siècle, et dites pourquoi?
2. — Dans les pays catholiques, tels que la France, l'Italie, l'Espagne, etc., quels progrès fit la pédagogie au cours de ce même siècle, et dites quelles causes favorisèrent en France l'instruction à tous ses degrés?
3. — Par qui et en quelle année fut fondée la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes?

Histoire de l'Instruction publique dans la Province de Québec

4. — Sous quelle administration et en quelle année furent nommés les premiers inspecteurs d'écoles dans la Province de Québec?
5. — Racontez brièvement ce que fut "L'Institution Royale"?

LECTURE EXPLIQUÉE ET LITTÉRATURE

1. — Lire à haute voix la fable de La Fontaine intitulée "Le renard et le bouc", livre III, fable V. Tenir compte de la prononciation et de l'expression.
2. — Explication littéraire et vocabulaire.
 - a) Que signifient les expressions :
 "allait de compagnie", "des plus haut encornés",
 "ne voyait pas plus loin que son nez", "passé maître", "par excellence", "j'en suis hors".
3. — Analysez "haut", dans le deuxième vers ;
 " il ", dans le dix-septième vers.
4. — Quel vers de cette fable est devenu proverbe?
5. — Indiquez les idées principales contenues dans chacune des parties de cette fable?
6. — Dites ce que vous savez de La Fontaine? (courte biographie).
7. — Nommez cinq littérateurs français illustres du 17^e siècle et dites dans quel genre littéraire chacun d'eux s'est distingué?
8. — Nommez cinq écrivains qui, selon vous, ont honoré ou honorent la littérature canadienne, et dites dans quel genre chacun d'eux s'est distingué?

VERSION ANGLAISE

Traduire en français:

It is a common saying that a little knowledge takes a man away from his belief in God but deeper knowledge brings him back to it. And some wit once remarked that when this happened it was not the same God that was believed in.

Nothing flippant can ever be absolutely true and the present saying is no exception. However keen the pleasure which irreverence may find in the mention of two gods there can only be one God. Human conceptions vary with individuals. Folly, levity or stupidity produce ridiculous notions; thought and the passion for truth seldom fail to get their reward. In no case more strikingly than in the quest after God.

(Abbé Ernest Dimnet, WHAT WE LIVE BY)

PHILOSOPHIE

1. — Indiquez l'extension des termes dans la proposition suivante: (motivez votre réponse)

“ L'homme est un être organisé. ”

2. — Démontrez que de deux prémisses particulières on ne peut rien conclure.
3. — Quelles sont nos facultés de connaissance? définition; objet.
4. — Indiquez quelques moyens de former la volonté.
5. — La liberté de parole est-elle légitime? admet-elle des restrictions?

Ce rapport est adopté.

6. — RAPPORT DU BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

Québec, le 1^{er} septembre 1939.

Le Bureau central des Examineurs catholiques a l'honneur de vous soumettre son rapport, suivant les prescriptions de l'article 113 des règlements scolaires.

Durant l'année scolaire 1938-39, le Bureau a tenu deux sessions: la première, le 28 décembre 1938, et la seconde, le 25 juillet 1939.

La première session a eu pour objet l'organisation des examens de l'année alors courante, ainsi que l'adoption des questions, des dictées et des problèmes devant former la matière desdits examens.

À leur seconde session, les membres dudit Bureau ont révisé la correction des épreuves d'examen qui avait été faite avec beaucoup de soin, dans le cours de juillet, et ils ont décerné les diplômes et les certificats aux aspirants ayant conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les règlements.

Les examens ont duré quatre jours — les 26, 27, 28 et 29 juin —; ils se sont passés dans 40 des cinquante et une localités mentionnées à l'article 80 amendé des Règlements du Comité catholique.

1512 aspirants et aspirantes au diplôme complémentaire, au certificat complémentaire et au certificat élémentaire ont été admis aux examens, après s'être conformés fidèlement aux exigences des règlements, soit 426 de moins que l'année précédente.

Ces 1512 aspirants et aspirantes — hommes et femmes — se répartissent comme suit:

124 femmes, pour le certificat élémentaire;

35 femmes, âgées de moins de 17 ans et qui n'auront pas atteint cet âge au 31 décembre, se sont présentées pour le certificat complémentaire;

1353 (28 hommes et 1325 femmes), pour le diplôme d'école primaire complémentaire.

1367 (21 hommes et 1346 femmes), ont passé leurs examens avec succès, savoir:

112 femmes, pour le certificat élémentaire;

35 femmes, pour le certificat complémentaire;

1220 (21 hommes et 1199 femmes) pour le brevet complémentaire.

145 (7 hommes et 138 femmes) n'ont pas réussi dans leurs examens, savoir:

12 femmes, pour le certificat élémentaire;

133 (7 hommes et 126 femmes) pour le brevet complémentaire.

Ce qui donne les résultats suivants:

1. — Pour le certificat: 90.32 pour cent *ont réussi*.
 “ “ “ 9.68 “ “ *ont échoué*.

2. — Pour le brevet complémentaire: 90.17 pour cent *ont réussi*.
 “ “ “ “ 9.83 “ “ *ont échoué*.

Résultat général: 90.41 pour cent de tous les candidats ont obtenu des diplômes et 9.58 pour cent ont été refusés.

Le Bureau central, en présentant son 42^e et dernier rapport, est heureux d'exprimer ses meilleurs remerciements aux honorables membres du Comité catholique pour la confiance qu'ils lui ont manifesté pendant près d'un demi-siècle.

(Signé) JOSEPH FERLAND, PTRE,
Président.

(Signé) EUGÈNE BADEAU,
Secrétaire.

Ce rapport est adopté. (1)

7. — RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE DES SCOLASTICATS-ÉCOLES NORMALES DE RELIGIEUX

Québec, le 14 septembre 1939.

À Son Éminence le Cardinal,
 à Nosseigneurs les Archevêques et Évêques
 et aux honorables Membres du Comité catholique,

Le Comité de Régie des Scolasticats-Écoles normales de religieux a l'honneur de vous présenter le rapport suivant pour l'année 1939.

Ce Comité est composé de l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, *président*, de Monsieur B.-O. Filteau, secrétaire du Département de l'Instruction publique, de Monsieur C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales, du Révérend Frère Louis-Cléophas, principal du Scolasticat d'Iberville, du Révérend Frère Anatole, c.s.c., directeur des études de sa communauté, représentant tous deux les principaux des scolasticats, et du *secrétaire*, Monsieur J.-P. Labarre.

Il a tenu deux réunions au cours de l'année 1939: le 19 mars et le 12 septembre. Tous les membres étaient présents à chacune de ces réunions.

Dans sa première réunion, le Comité a procédé au choix des questions des examens de juin et d'août, à la formation des jurys de correction et au choix de rapporteurs sur les matières suivantes: la pédagogie aux trois cours, la géographie au cours élémentaire, et la version anglaise au cours complémentaire.

Dans sa seconde réunion, il a pris connaissance des résultats des examens de juin et d'août et des rapports des Révérends Frères Clément-Isidore, mariste, sur la pédagogie, Laurent, s.c., sur la version anglaise, et Benoît-Marie, c.s.c., sur la géographie.

EXAMENS de JUIN. — Les examens de juin ont eu lieu les 13, 14 et 15 juin dans les scolasticats respectifs de chaque communauté de religieux enseignants, sous la surveillance de délégués choisis par l'honorable Surintendant parmi les inspecteurs d'écoles et parmi les professeurs d'écoles normales. Les dates de ces examens avaient été fixées d'abord aux 15, 16 et 17, mais, à cause d'une fête religieuse tombant le 16, on y a substitué d'un commun accord les 13, 14 et 15.

(1) Nombre de brevets décernés par le Bureau central depuis 1898	83,362	
Élémentaires (ancien genre)	18,370	
Élémentaires (nouveau genre)	21,995	
Modèles	16,724	
Académiques	3,955	
Supérieurs	14,457	
Complémentaires	7,861	
	83,362	83,362

La correction des copies s'est faite à l'École Saint-Jean-Baptiste, Montréal, par onze jurys, sous la présidence de Monsieur J.-P. Labarre, assistant-inspecteur des écoles normales. Chaque jury était formé de trois membres, dont un laïque choisi comme ci-dessus par l'honorable Surintendant et deux religieux choisis par le Comité de Régie des Scolastiques.

Le résultat des examens de juin a été le suivant :

69	candidats	sur	97	ont	obtenu	le	diplôme	élémentaire,
236	"	"	261	"	"	"	"	complémentaire,
19	"	"	22	"	"	"	"	supérieur.

EXAMENS d'AOÛT. — Au mois d'août, plusieurs candidats nouveaux se sont présentés avec ceux qui reprenaient un échec. Ces examens ont eu lieu aux endroits suivants : Sainte-Foy (Québec), Laval-des-Rapides, près Montréal, École Saint-Étienne, Montréal, École Saint-Jean-Baptiste, Montréal, Pointe-du-Lac, Victoriaville, Granby et Sorel, sous la surveillance d'un délégué du Surintendant, et la correction s'est faite par neuf jurys, à l'École Saint-Jean-Baptiste, Montréal, sous la présidence de Monsieur J.-P. Labarre.

Voici le résultat des examens d'août dits examens de reprise :

39	candidats	sur	44	ont	obtenu	le	diplôme	élémentaire,
65	"	"	115	"	"	"	"	complémentaire,
32	"	"	37	"	"	"	"	supérieur.

En totalité, il y a eu d'accordés et de signés par l'honorable Surintendant, à la suite des examens de juin et d'août 1939 :

108	diplômes	élémentaires,
301	"	complémentaires,
51	"	supérieurs.

Les échecs se totalisent ainsi :

6,	au	diplôme	élémentaire,
51,	"	"	complémentaire,
5,	"	"	supérieur.

Les matières suivantes ont fait l'objet de l'examen commun :

BREVET ÉLÉMENTAIRE — 9 matières

Pédagogie
Religion
Composition française
Analyse logique et grammaticale
Histoire du Canada
Géographie et Instruction civique
Mathématiques
Dessin
Composition anglaise

BREVET COMPLÉMENTAIRE — 7 matières

Pédagogie
Religion
Composition française
Mathématiques
Dessin
Composition anglaise
Version anglaise

BREVET SUPÉRIEUR — 6 matières

Composition française
Philosophie
Physique
Trigonométrie
Composition anglaise
Apologétique

Le tableau qui suit fait voir d'un coup d'œil la situation générale et la situation particulière des scolasticats de religieux relativement aux examens :

	J U I N			A O Û T			T O T A L		
	É.	C.	S.	É.	C.	S.	É.	C.	S.
Arthabaska.....	9	22	2	10	11	23	19	33	25
Côte-des-Neiges.....	9	10	4	3	2	1	12	12	5
Sainte-Foy.....	10	38	0	10	9	0	20	47	0
Granby.....	22	29	0	6	3	0	28	32	0
Iberville.....	0	30	0	0	1	1	0	31	1
Laprairie.....	0	12	4	0	4	4	0	16	8
Laval-des-Rapides.....	10	38	1	6	14	1	16	52	2
Pointe-du-Lac.....	0	2	7	0	6	0	0	8	7
Rigaud.....	5	29	0	3	3	2	8	32	2
Sault-au-Récollet.....	0	19	1	0	12	0	0	31	1
Sorel.....	4	7	0	1	0	0	5	7	0
	69	236	19	39	65	32	108	301	51
É C H E C S.....	28	25	3	5	50	5	6	51	5

Il faut ajouter encore à ce nombre de diplômes, ceux qui ont été accordés aux candidats porteurs du baccalauréat d'enseignement moderne et qui ont fait avec succès un stage d'au moins cinq ans d'enseignement. On sait qu'en vertu d'une autorisation du Comité catholique, en date du 29 septembre 1937, ces religieux peuvent obtenir le diplôme supérieur, s'ils subissent, à la satisfaction du principal du scolasticat de leur communauté, un examen sur les matières qui ne font pas partie du baccalauréat moderne. En vertu de ce privilège, qui cessera en 1941, cinquante-quatre diplômes (54) ont été octroyés.

D'après le nouveau programme des écoles normales de garçons et des scolasticats de religieux, le diplôme élémentaire disparaîtra prochainement et il ne restera que les diplômes complémentaire et supérieur.

Les rapports des religieux nommés plus haut, sur la pédagogie, la géographie et la version anglaise, font l'objet d'une intéressante discussion et sont trouvés fort judicieux; le Comité de Régie les approuve et recommande que copies en soient transmises aux divers scolasticats de religieux et aux honorables membres du Comité catholique.

Le Secrétaire,
J.-P. LABARRE

Le Président,
CYRILLE-F. DELÂGE

Ce rapport est adopté.

8. — RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE DES SCOLASTICATS-ÉCOLES NORMALES DE RELIGIEUSES

Québec, le 13 septembre 1939.

À Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec,
À Nosseigneurs les Archevêques et Evêques,
Aux honorables membres du Comité catholique.

Le Comité de Régie des Scolasticats-Écoles normales de religieuses a l'honneur de vous soumettre respectueusement son rapport pour l'année 1938-39, durant laquelle il s'est réuni deux fois.

La première réunion, tenue à Québec, le 30 mars 1939, a été consacrée spécialement à l'étude des diverses questions envoyées par les scolasticats-écoles normales de religieuses, en vue de l'examen final.

Le Comité a choisi avec soin, tant pour la session régulière de juin que pour la session de reprise du mois d'août, et pour chacune des matières de cet examen écrit, une série de questions venant de tel ou tel scolasticat. Il a aussi procédé, ce jour-là, à la formation de sept jurys chargés de la correction des épreuves du premier examen. Chacun de ces jurys, suivant le mode prescrit par les Règlements du Comité catholique, se compose d'un laïc, délégué de Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique, et de deux religieuses, représentant, suivant un ordre de rotation établi, les différents scolasticats-écoles normales en activité.

La première session de l'examen a été fixée aux 13, 14 et 15 juin et la correction des épreuves de cet examen, aux 20, 21 et 22 du même mois. De concert avec Monsieur le Surintendant, le Comité a décidé que les trois rapports qui, chaque année, doivent être rédigés après la correction des épreuves de l'examen, porteraient, en 1939, sur l'histoire du Canada, sur la religion et sur les analyses grammaticale et logique.

On a aussi établi, parmi les 20 scolasticats-écoles normales de religieuses reconnus à cette date, un ordre de préséance à observer pour le choix des représentantes de ces divers scolasticats, qui, à tour de rôle, doivent faire partie du Comité de Régie, des jurys de correction, ou agir comme rapporteurs à la suite de l'examen. Cet ordre de préséance a été établi en tenant compte, en premier lieu, de la date de reconnaissance officielle de chacun de ces scolasticats-écoles normales et, en second lieu, de l'ancienneté, quant à leur établissement au pays, des différentes communautés religieuses intéressées.

14 communautés de religieuses, organisées en scolasticats-écoles normales, ont présenté des candidates à l'examen final de 1939. Voici la liste de ces congrégations :

- Les RR. SS. Grises, Montréal ;
- Les RR. SS. des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, Montréal ;
- Les RR. SS. du Bon-Pasteur, Québec ;
- Les RR. SS. de Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe ;
- Les RR. SS. de la Charité-de-Saint-Louis, Bienville, Lévis ;
- Les RR. SS. de Saint-François-d'Assise, Gros-Pin, Charlesbourg ;
- Les RR. SS. de Sainte-Anne, Lachine, (Scolasticat installé provisoirement à Saint-Jérôme) ;
- Les RR. SS. Servantes-du-Saint-Cœur-de-Marie, Limoilou, Québec ;
- Les RR. SS. de la Providence, Montréal ;
- Les RR. SS. de la Charité, Québec ;
- Les RR. Filles-de-la-Sagesse, Dorval ;
- Les RR. SS. de Sainte-Croix, Saint-Laurent, près Montréal ;
- Les RR. Filles-de-Jésus, Les Trois-Rivières ;
- Les RR. SS. du Perpétuel-Secours, Saint-Damien.

À la première session de l'examen final, un bureau d'examen, sous la présidence d'un délégué de Monsieur le Surintendant, a été organisé dans chacun des scolasticats ci-dessus énumérés. Lors de cette session, 83 candidates se sont présentées, dont 76 aspiraient à un brevet pour écoles françaises ; 1, à un brevet pour écoles anglaises, et 6, à un brevet pour écoles bilingues. Ces candidates étaient réparties comme suit, dans les différents cours :

- a) pour le brevet élémentaire : 32 candidates, dont 25 ont réussi ;
 - b) pour le brevet complémentaire : 47 candidates, dont 45 ont réussi ;
 - c) pour le brevet supérieur : 4 candidates, qui toutes ont réussi.
- Donc, sur 83 candidates, 74 ont réussi.

Monsieur C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales, a été chargé de l'organisation de cet examen et a présidé à la correction des épreuves, qui s'est faite à Montréal, à la Maison-Mère des Révérendes Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, sur le boulevard Mont-Royal.

La deuxième session de l'examen final eut lieu le 22 du mois d'août dernier. Elle comportait exclusivement un examen dit "de reprise", auquel six scolasticats-écoles normales ont présenté un total de dix candidates, dont neuf pour réparer un échec subi au mois de juin dernier et dont une pour réparer un échec subi en juin 1938. Cet examen de reprise portait sur les matières suivantes : composition anglaise, arithmétique et mesurage, composition française.

Voici comment étaient réparties ces 10 candidates :

- a) pour le brevet élémentaire : 7, qui, toutes, ont réussi ;
- b) pour le brevet complémentaire : 3, qui, toutes, ont réussi ;

Le résultat final des deux sessions s'exprime ainsi :

- a) pour le brevet élémentaire : 32 candidates se sont présentées et ont réussi ;
- b) pour le brevet complémentaire : 48 candidates se sont présentées et ont réussi ;
- c) pour le brevet supérieur : 4 candidates se sont présentées et ont réussi.

Le total du résultat final est le suivant : 84 candidates se sont présentées et ont obtenu un brevet, dont 77 pour écoles françaises, 1 pour écoles anglaises et 6 pour écoles bilingues. 9 ont obtenu leur brevet avec la note "grande distinction" ; 59, avec la note "distinction" et 16, "avec succès".

Un tableau statistique annexé au présent rapport fournit des détails supplémentaires sur le résultat général de l'examen dans chacun des 14 scolasticats-écoles normales qui ont présenté des candidates.

Le résultat total obtenu en 1937-38 pour les trois diplômes était le suivant : 51 candidates se sont présentées et aucune n'a échoué. Cette année, le nombre des diplômées s'est donc accru de 33 sur celui de l'an dernier. Durant ces deux premières années, bien que certaines candidates aient échoué partiellement aux examens de juin, nous n'avons enregistré aucun échec final. C'est dire que, si le nombre des candidates est encore relativement peu élevé, celles-ci du moins étaient, en général, bien préparées.

Le Comité de Régie s'est réuni une seconde fois le 13 septembre 1939, pour prendre connaissance du résultat de l'examen final de l'année scolaire 1938-39 et pour étudier les trois rapports suivants, qui, à la suite de la correction des épreuves, ont été envoyés à Monsieur le Surintendant : le rapport sur l'histoire du Canada, rédigé par la Révérende Sœur Sainte-Jeanne-de-Chantal, du Scolasticat-École normale des Sœurs de Saint-François-d'Assise, Charlesbourg ; le rapport sur la religion, rédigé par la Révérende Sœur Marie-de-Saint-Robert, du Scolasticat-École normale des Filles-de-Jésus, Les Trois-Rivières ; enfin le rapport sur l'analyse grammaticale et logique, rédigé par la Révérende Sœur Marie-Anne-Françoise, du Scolasticat-École normale des Sœurs de Sainte-Anne, Saint-Jérôme.

Ces rapports attestent la bonne préparation, en général, des candidates et la rédaction soignée de leurs épreuves. Tout en relevant quelques faiblesses, les rapporteurs ont formulé certaines observations utiles, dont les directrices et les professeurs des Scolasticats de Religieuses seront heureuses de prendre connaissance, pour amener leurs élèves normales à en tirer profit. C'est pourquoi, des copies de ces rapports seront envoyées à tous les scolasticats-écoles normales de religieuses. Nous nous ferons aussi un plaisir de faire parvenir sous peu une copie de ces trois rapports à chacun des distingués membres du Comité catholique.

À la liste des 14 scolasticats qui ont présenté des candidates au dernier examen final et dont les noms ont été ci-dessus mentionnés, il convient d'ajouter les noms des dix autres communautés religieuses de femmes, dont chacune a obtenu le droit d'organiser pour ses sujets un scolasticat-école normale.

Ce sont :

- Les RR. SS. de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Chicoutimi ;
- Les RR. SS. de la Présentation-de-Marie, Saint-Hyacinthe ;
- Les RR. SS. de Saint-Paul-de-Chartres, Ste-Anne-des-Monts ;
- Les RR. SS. de Sainte-Chrétienne, Giffard ;
- Les RR. SS. des Saints-Cœurs-de-Jésus-et-de-Marie, Joliette ;
- Les RR. SS. du Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Hubert ;
- Les RR. SS. de Saint-Joseph-de-Saint-Vallier, Québec ;
- Les RR. SS. Petites-Franciscales-de-Marie, Baie-St-Paul,
(scolasticat installé à Chicoutimi) ;
- Les RR. SS. de l'Assomption-de-la-Sainte-Vierge, Nicolet ;
- Les RR. Filles-de-la-Charité-du-Sacré-Cœur, Sherbrooke.

Le nombre des scolasticats-écoles normales de religieuses officiellement reconnus comme tels s'élève actuellement à 24. Il faudrait aussi mentionner les deux Instituts, reconnus comme écoles normales spéciales: l'Institut Chanoine-F.-X.-Trépanier, (Institution des Sourdes-Muettes), Montréal, et l'Institut médico-pédagogique Emmélie-Tavernier, pour les arriérés mentaux, à Saint-Jean-de-Dieu, Montréal.

À l'exception de un ou deux, tous ces scolasticats-écoles normales seront en activité durant la présente année scolaire 1939-40.

Il est donc facile de constater que l'organisation des scolasticats-écoles normales de religieuses, qui, avec ce mois de septembre, n'entre que dans sa troisième année de fonctionnement, marche à grands pas, avec harmonie, générosité et dans une émulation de bon aloi, vers le progrès. Déjà le succès couronne justement de tels efforts. Cela est de nature à encourager ces congrégations religieuses qui, pour procurer une plus grande compétence aux membres de leur communauté se destinant à l'œuvre de l'école primaire, n'ont pas craint de s'imposer de nouveaux et lourds sacrifices. Cette organisation, en s'efforçant d'agir en profondeur sur de dévoués et religieux agents de formation, jette, à l'une des bases de notre système scolaire, des ferments de bienfaisante culture générale et pédagogique, dont pourra bénéficier sous peu notre jeunesse étudiante et qui tournera au profit de nos familles, de la patrie, de la société et de la religion catholique. Le Comité de Régie des Scolasticats-Écoles normales de Religieuses enseignantes est convaincu que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, en permettant et favorisant l'établissement de ces écoles normales, a eu une très heureuse inspiration et a travaillé au progrès scolaire dans notre province.

Les personnes suivantes forment actuellement ce Comité de Régie: l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, président; Monsieur B.-O. Filteau, secrétaire du Département de l'Instruction publique, et Monsieur C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales catholiques; deux représentantes des scolasticats-écoles normales de religieuses: la Révérende Sœur M.-Claire-de-Jésus, directrice du Scolasticat des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, Montréal, et la Révérende Sœur Saint-Louis-Nazaire, directrice du Scolasticat des Sœurs du Bon-Pasteur, Québec. Monsieur Roch Aubry, assistant-inspecteur général des écoles normales, agit comme secrétaire.

À sa dernière réunion, le Comité de Régie a préparé le présent rapport qu'il soumet respectueusement aux très distingués membres du Comité catholique en les priant d'accepter l'assurance de sa soumission et de son entier dévouement.

(Signé) CYRILLE-F. DELÂGE,
Surintendant de l'Instruction publique,
Président.

(Signé) ROCH AUBRY,
Secrétaire.

Ce rapport est adopté.

9. — RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Québec, le 20 septembre 1939.

Aux Honorables Membres du Comité catholique
du Conseil de l'Instruction publique,

Monsieur le Président,

Éminence,

Messeigneurs,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre le septième rapport général sur les activités du Comité de Régie et le résultat des examens du certificat d'études primaires, au cours de l'année 1938-39.

I — COMITÉ DE RÉGIE

La septième session des membres de ce comité a été tenue à Québec, les 5, 6 et 7 décembre 1938.

PRÉSENTS : L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, *président*; M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires, *secrétaire*; les Révérendes Mères François-Marie, maîtresse générale des études des Sœurs des SS.-NN.-de-Jésus-et-de-Marie, et Marie-de-Saint-Fortunat, maîtresse générale des classes des Sœurs de N.-D.-du-Saint-Rosaire; les Révérends Frères Narcisse-Joseph, directeur général des études des Frères de Saint-Gabriel, et Aristide, directeur général des études des Frères de la Charité; MM. les Inspecteurs régionaux É. Litalien et Paul Hubert, des régions scolaires numéros 7 et 8 et M. A.-Edson Wescott, inspecteur du district urbain numéro 6.

Au cours des deux premiers jours, le Comité de Régie adopte la série des questions et des problèmes à être proposés aux aspirants; puis il détermine comme suit la date des prochains examens :

Les 21 et 22 juin 1939, pour les élèves de septième et de neuvième année;

Les 20, 21 et 22 juin 1939, pour les élèves de douzième année. (Nouvelle appellation).

En outre, il modifie l'horaire des examens de septième et de neuvième en ajoutant, en septième année, filles, "l'Économie domestique" à "l'Agriculture", et en remplaçant, en neuvième année, le titre "Leçons de choses" par "Connaissances scientifiques usuelles et hygiène".

Conformément à l'autorisation qui lui a été accordée, par le Comité catholique, lors de sa session de mai 1938, le Comité de Régie du Certificat d'études primaires consacre le troisième jour à la préparation de l'horaire et au choix des matières qui feront l'objet des examens de douzième année.

Puis il adopte un vœu pour remercier la Révérende Mère Ste-Catherine-de-Suède, le Révérend Frère Justinus et M. l'Inspecteur régional L.-O. Pagé, des précieux services qu'ils ont rendus, durant leur terme d'office, comme membres dudit comité.

HUITIÈME SESSION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉGIE DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES TENUE À QUÉBEC, LE 30 JANVIER 1939

PRÉSENTS : Tous les membres du Comité.

Cette session est consacrée à la préparation du questionnaire des examens de douzième année.

II — EXAMENS

La correction des épreuves des aspirants au certificat de septième et de neuvième année a été faite dans chacune des régions scolaires de la Province par un comité choisi et présidé, soit par l'Inspecteur régional, soit par l'Inspecteur métropolitain ou par l'Inspecteur d'écoles urbaines intéressé.

Tel que résolu par le Comité catholique, à sa session de mai 1939, la correction des épreuves des aspirants au certificat de douzième année a été faite par les membres du Comité de Régie.

Les tableaux suivants font connaître le résultat des examens :

- a) de septième et de neuvième année,
- b) de douzième année.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Juin 1939

EXAMENS DE DOUZIÈME ANNÉE

<i>Municipalités</i>	<i>Écoles</i>	<i>Élèves qui ont subi les examens</i>	<i>Certificats décernés</i>	<i>Moyenne d'âge</i>
Québec	École Montcalm	12	9	19.
Québec	École St-Jean-Baptiste	12	8	18.
St-Viateur d'Outremont	École St-Viateur	23	21	17.9
Pte-aux-Trembles	Académie Roussin	7	3	17.8
Cité de Verdun	École Richard	15	10	17.3
Ville de Hull	École Supérieure de Hull	10	6	19.
Ville de Shawinigan	Éc. de l'Im.-Conception	12	3	18.
La Tuque	Collège Saint-Zéphirin	1	1	16.
T.-C.-de-Charlesbourg		1	1	19.
St-Édouard-de-Frampton		4	0	—
TOTAL		97	62	—

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

JUIN 1939

	Nombre de municipa- lités	Élèves qui ont subi les examens		TOTAL	Certificats décernés		TOTAL	Moyenne d'âge des candidats	
		7 ^e	9 ^e		7 ^e	9 ^e		7 ^e	9 ^e
Région N° 1.....	166	1208	286	1494	905	241	1146	13.8	15.7
" N° 2.....	215	1910	410	2320	1518	370	1888	13.8	15.3
" N° 3.....	143	1575	420	1995	1239	382	1621	13.4	15.2
" N° 4.....	91	1378	411	1789	1021	358	1379	13.8	15.7
District N° 31.....	4	31	10	41	22	8	30	14.3	16.
Région N° 5.....	204	2228	484	2712	1380	370	1750	13.4	15.3
" N° 6.....	140	1202	310	1512	1008	262	1270	13.6	15.4
" N° 7.....	133	1585	377	1962	1140	252	1392	13.8	15.7
" N° 8.....	122	946	240	1186	694	197	891	13.10	15.8
TOTAL.....	1248	12063	2948	15011	8927	2440	11367		
Mun. scol. urbaines de l'Île de Montréal, moins Comm. des Éc. C.	14	1144	388	1532	1015	361	1376	13.9	15.6
District urbain N° 11, Les Trois- Rivières.....	4	893	290	1183	723	256	979	13.9	16.
District urbain N° 15, Hull.....	6	432	142	574	396	134	530	14.	15.7
Cité de Québec.....	1	1330	511	1841	977	469	1446	14.1	15.6
Partie du district urbain N° 14, en dehors de la Cité de Québec.....	8	293	62	355	218	54	272	13.6	15.7
TOTAL.....	33	4092	1393	5485	3329	1274	4603		
GRAND TOTAL.....	1281	16155	4341	20496	12256	3714	15970		

(Signé) C.-J. MILLER,
Secrétaire.

(Signé) CYRILLE-F. DELÂGE,
Président.

*RAPPORT DE LA RÉUNION TENUE À QUÉBEC LE 11 JUILLET 1939 EN VUE D'UNE
ENTENTE AVEC LA DIRECTION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE
MONTRÉAL RELATIVEMENT AUX EXAMENS DE FIN D'ANNÉE*

SONT PRÉSENTS : M. B.-O. Filteau, secrétaire du Département de l'Instruction publique, qui remplace l'Honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant ; tous les membres du Comité de Régie ; M. É.-C. Piédalue, directeur général des études, et M. l'abbé Eugène Gareau, visiteur en chef des classes de la Commission des Écoles catholiques de Montréal.

Ces deux derniers avaient été invités conformément à la résolution suivante adoptée par le Comité catholique au cours de sa session du 8 février 1939 :

- "e) Sur proposition de Son Excellence Monseigneur Gauthier, il est résolu que Monsieur É.-C. Piédalue et Monsieur l'abbé Eugène Gareau soient invités à rencontrer le Comité de Régie du Certificat d'Études primaires en vue d'une entente sur la question des examens. Le Comité de Régie soumettra ses conclusions à la Commission de Coordination et d'Examens qui, à son tour, fera rapport au Comité catholique."

Récitation de la prière par M. l'abbé Eugène Gareau.

Après un échange de vues sur la question qui est l'objet de cette séance, les vœux suivants sont adoptés unanimement :

1. — Attendu que les écoles primaires catholiques de la Province de Québec sont tenues de suivre le programme approuvé par le Comité catholique, les personnes présentes à cette réunion expriment le vœu qu'à partir de juin 1940, dans toutes les municipalités scolaires catholiques de la Province, les examens du Certificat d'études soient subis d'après un questionnaire préparé par le Comité de Régie du Certificat d'Études primaires.

2. — Attendu que la Commission des Écoles catholiques de Montréal a sous sa juridiction un nombre considérable de classes de 7^e, 9^e et 12^e années (nouvelle appellation), et un personnel enseignant nombreux, il est suggéré :

a) Que le Directeur des études et le Visiteur en chef des classes de ladite Commission fassent partie du Comité de Régie du Certificat d'études primaires de la Province ;

b) Que, tout en se conformant aux dispositions de l'article 76a des R.C.C. et aux règlements préparés par le Comité de Régie du Certificat d'Études primaires, la Direction des Études de la Commission des Écoles catholiques de Montréal ait, pour ce qui concerne ses écoles, le contrôle de la surveillance des examens et, en collaboration avec les inspecteurs d'écoles, le contrôle de la correction des épreuves des aspirants aux divers certificats d'études officiels des écoles primaires.

Et la séance est levée.

C.-J. MILLER,
Secrétaire du Comité de Régie.

Après délibération, il est proposé par Monsieur Victor Doré appuyé par Monsieur Michael McManus et résolu à l'unanimité que les deux derniers paragraphes de ce rapport soient modifiés de manière à se lire comme suit :

a) Que le Directeur des études, son premier Adjoint et le Visiteur ecclésiastique en chef des classes de ladite Commission fassent partie du Comité de Régie du Certificat d'Études primaires de la Province.

b) Que, tout en se conformant aux dispositions de l'article 76a des Règlements du Comité catholique et aux règlements préparés par le Comité de

Régie du Certificat d'Études primaires, la Direction des Études de la Commission des Écoles catholiques de Montréal ait, pour ce qui concerne ces écoles, le contrôle de la surveillance des examens et, sous la surveillance des inspecteurs d'écoles, le contrôle de la correction des épreuves des aspirants aux divers certificats d'études officiels des écoles primaires.

Il est aussi résolu, sur proposition de Monsieur J.-P. Labarre, que la Commission de Coordination et d'Examens soit chargée d'étudier l'opportunité de faire compter les examens hebdomadaires pour le résultat final.

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Jules-Édouard Prévost appuyé par Son Excellence Monseigneur Courchesne, le Comité croit devoir attirer l'attention du Comité de Régie du Certificat d'Études primaires sur l'importance de ne pas perdre de vue, dans la préparation des questions d'examen, le souci de conserver à l'école rurale son caractère et son orientation.

Le rapport est ensuite adopté.

**10. — RAPPORT CONCERNANT LES EXAMENS DE 9^e ANNÉE ET DE 11^e ANNÉE
DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES ANGLAISES (2ND YEAR
HIGH AND 4TH YEAR HIGH)**

Pour la deuxième fois ces examens officiels ont été organisés, en juin dernier, pour les élèves de deuxième et de quatrième année des High Schools catholiques.

Trois institutions y ont pris part, à savoir : les High Schools d'Arvida et de Kénogami, comté de Chicoutimi ; de Chapeau, comté de Pontiac.

Conformément au paragraphe 8 de l'article 76a des R.C.C. (amendé en mai 1939), la correction des épreuves d'examen a été faite par un comité choisi par le Surintendant de l'Instruction publique.

En voici le résultat :

Huit élèves sur dix ont subi avec succès l'examen de Second High et le seul élève qui s'est présenté à l'examen de Fourth High a mérité un certificat.

SECOND YEAR HIGH

Écoles	Élèves qui ont subi les examens	Élèves qui ont réussi
Chapeau	4	4
Arvida.....	1	1
Kénogami.....	5	3
TOTAL.....	10	8
Kénogami.....	1	1
GRAND TOTAL.....	11	9

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

L'Inspecteur général des écoles primaires et
Secrétaire du Comité de Régie du C. É. P.,

(Signé) C.-J. MILLER

Ce rapport est adopté.

Afin de prévenir toute objection à la reconnaissance des certificats de High School par les universités, le Comité exprime l'opinion que les personnes appelées par le Surintendant à faire partie du Comité de Régie du certificat des écoles primaires supérieures *anglaises* devraient être choisies en dehors du personnel des High Schools.

11. — RAPPORT SUR LES COURS DE VACANCES

Aux honorables membres du Comité catholique.

Éminence,
Excellences,
Messieurs,

L'intérêt que porte le Comité catholique à tout ce qui peut contribuer au perfectionnement du corps enseignant m'engage à vous soumettre le présent rapport concernant les cours de vacances donnés cet été au bénéfice des inspecteurs d'écoles, des professeurs d'écoles normales, des instituteurs et des institutrices de cette Province.

COURS D'AGRICULTURE

pour les inspecteurs et les professeurs.

Conformément à une résolution adoptée par votre Comité en mai 1938, et grâce à la générosité de l'honorable Ministre de l'Agriculture et de l'honorable Secrétaire de la Province, des cours abrégés d'agriculture ont eu lieu, cette année encore, à l'intention des inspecteurs d'écoles, des professeurs chargés de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles normales, des institutrices et des instituteurs ruraux de la Province.

Comme par le passé, l'organisation de ces cours a été faite par le Service de l'Enseignement agricole au Ministère de l'Agriculture et celui de l'Inspection des écoles au Département de l'Instruction publique.

1. — Les inspecteurs d'écoles des districts ruraux et même des districts urbains, au nombre de 91 sur 94, se sont inscrits à l'Institut agricole d'Oka, (du 17 au 22 juillet).

2. — Les professeurs chargés de l'enseignement agricole dans les Écoles normales, dont 8 séculiers et 3 religieux, et 140 instituteurs ruraux ont suivi les cours d'agriculture donnés à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, du 17 au 28 juillet.

SEMAINES DE PÉDAGOGIE ET DE RURALISATION

pour les institutrices.

Seize cent vingt-quatre (1624) institutrices des écoles rurales, dont 1373 séculières et 251 religieuses, ont été acceptées comme élèves de *deuxième année* des cours d'agriculture aux endroits suivants :

Région	Localité	Date	Institutrices	
			Séculières	Religieuses
N° 1	À Mont-Laurier	31 juillet au 4 août	66	32
	À Amos	11 au 15 septembre	82	23
	À LaSarre	11 au 15 septembre	75	19
N° 2	À Ste-Martine	31 juillet au 4 août	123	11
N° 3	À Ste-Ursule	7 au 11 août	111	20
	À St-Casimir	14 au 18 août	140	15
N° 4	À Roberval	14 au 18 août	102	15
	À Baie-St-Paul	7 au 11 août	65	23
N° 5	À Sherbrooke	21 au 25 août	132	14
N° 6	À Victoriaville	7 au 11 août	113	25
N° 7	À St-Pascal	21 au 25 août	155	18
N° 8	À Amqui	21 au 25 août	91	13
	À Matane	28 août au 1er septembre	82	20
	Aux Iles-de-la-Madeleine	17 au 22 septembre	36	3
TOTAL :			1373	251

Si l'on compare le chiffre de l'inscription des institutrices aux Semaines agricoles de cette année à celui de 1938, l'on constate une diminution de 177.

Cette abstention s'explique par le fait que seules les institutrices qui avaient suivi les cours de première année en 1938 étaient admises aux cours de deuxième année en 1939 et que, parmi ces dernières, plusieurs ont dû quitter l'enseignement pour une raison quelconque.

Le programme des cours d'agriculture destinés aux institutrices a été préparé en collaboration par le Service de l'Enseignement agricole et le Département de l'Instruction publique. Il comprenait deux parties: a) l'agriculture et b) la pédagogie appliquée à l'enseignement agricole.

Les agronomes se sont chargés des cours d'agriculture et les inspecteurs d'écoles, des cours de pédagogie.

Chacune de ces "semaines agricoles" s'est terminée par un devoir-examen subi d'après un questionnaire préparé par les professeurs-agronomes et les inspecteurs régionaux.

Le résultat a été des plus satisfaisants, puisque 80% des institutrices ont obtenu une note variant entre 95% à 65% des points alloués.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

organisés par l'Institut Pédagogique de Montréal.

Ces cours se donnent chaque été depuis une dizaine d'années grâce à une généreuse subvention de l'honorable Secrétaire de la Province. Les élèves admises à suivre ces cours les reçoivent gratuitement de même que le logement et la pension. Celles qui subissent avec succès les examens annuels ont droit au bout de quatre stages d'étude à un certificat de compétence décerné par l'Institut. Cette année comme les précédentes, ces cours se sont donnés en deux sessions successives d'un mois chacune et ont été suivis par une centaine de religieuses durant la première et une centaine d'institutrices laïques durant la seconde.

COURS DE SOLFÈGE

La bienveillance de l'honorable Secrétaire de la Province nous a aussi permis d'organiser des cours de solfège ayant pour but d'initier les institutrices à l'enseignement de cette matière aux commençants. Ces cours étaient sous la direction de spécialistes appartenant à diverses congrégations enseignantes. Ils ont duré une semaine et se sont donnés aux endroits suivants: Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Nicolet, Sherbrooke, St-Hyacinthe, Roberval et Chicoutimi. Plusieurs centaines d'institutrices religieuses et laïques les ont suivis avec beaucoup d'assiduité et d'intérêt. Quatre cents (400) ont subi un premier examen partiel en vue du certificat qui sera accordé à la fin des cours.

COURS DE DESSIN

pour les professeurs des écoles normales.

L'honorable Secrétaire de la Province a enfin bien voulu mettre à notre disposition les deniers nécessaires à l'organisation d'un cours de dessin pour les religieuses qui enseignent cette spécialité dans les écoles normales et les scolasticats-écoles normales de filles. Une partie des professeurs se sont réunis à Québec, sous la direction de Monsieur Gérard Morisset, directeur de l'enseignement du dessin, et l'autre à Montréal, sous le magistère de Monsieur Stanley Cosgrove, professeur à l'École des Beaux-Arts. L'affluence quotidienne des révérendes Sœurs dans les salles de cours et leur application presque excessive au travail témoignent hautement de leur désir de perfectionnement et de la compétence des professeurs.

COURS DE PÉDAGOGIE ET DE PSYCHOLOGIE

organisés par l'Université Laval.

Nous croyons devoir aussi mentionner les cours de philosophie et de psychologie pédagogique institués par l'Université Laval, attendu que ces cours ont été suivis par un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices de l'enseignement primaire. La haute culture des

professeurs et leur parfaite maîtrise des matières qu'ils avaient à traiter n'ont pu manquer de procurer des heures de véritable jouissance intellectuelle à tous ceux qui ont eu l'avantage d'entendre leurs savantes dissertations.

CONCLUSION. — Tous ces cours abrégés dénotent un bel effort de collaboration de la part des autorités et l'empressement avec lequel ils ont été suivis reflète de façon très réconfortante l'excellent esprit qui anime notre personnel enseignant.

(Signé) CYRILLE-F. DELÂGE,
Surintendant.

Ce rapport est adopté et le Comité se déclare très heureux des louables efforts qui y sont signalés.

12.—RAPPORT DE MONSIEUR C.-J. MAGNAN CONCERNANT LA RECONNAISSANCE
COMME SCOLASTICAT-ÉCOLE NORMALE DE LA MAISON DES FF. DE NOTRE-
DAME-DE-LA-MISÉRICORDE, HUBERDEAU, CO. ARGENTEUIL

Québec, le 21 septembre 1939.

À l'honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant,
et aux honorables membres du Comité catholique
du Conseil de l'Instruction publique.

À la demande du cher Frère Gaudence, provincial des Frères de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, et avec l'autorisation de Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Mont-Laurier, j'ai visité l'Orphelinat de Huberdeau, où l'on projette d'établir un scolasticat-école normale de religieux.

J'ai fait cette visite les 18 et 19 du présent mois pour procéder à l'enquête requise : visite de l'établissement, conférence avec le principal, le directeur et le personnel enseignant.

Fondée en Belgique en 1839, la Congrégation des Frères de Notre-Dame-de-la-Miséricorde célèbre son centenaire cette année même. Elle est établie au Canada depuis 1920 et dirige deux grands orphelinats : celui d'Huberdeau, au diocèse de Mont-Laurier, et celui du Lac Sergent, archidiocèse de Québec.

C'est dans leur vaste établissement de Huberdeau que les Frères de Notre-Dame-de-la-Miséricorde désirent organiser un scolasticat-école normale où leurs jeunes Frères se prépareront à enseigner dans les nombreuses classes de leurs deux orphelinats.

L'Orphelinat Notre-Dame-de-la-Merci, à Huberdeau, est situé au centre d'une immense propriété de 1400 acres entourée de collines magnifiquement boisées et orné d'un gracieux lac, le lac La Loutre.

De ce superbe domaine, 500 acres sont en culture, comprenant un jardin potager et ornemental de 10 acres. Les multiples dépendances de la ferme constituent un ensemble vraiment agréable à voir.

Les jardins botaniques et ornementaux, qui sont en bordure de l'immense potager, renferment une centaine de variétés de fleurs, dont chacune est marquée de son nom technique.

De grands terrains de jeux avoisinent l'Orphelinat, au centre desquels un bassin de natation a été installé dans des conditions hygiéniques excellentes. L'eau qui alimente ce bassin vient du lac La Loutre à quelques centaines de pieds d'altitude.

C'est dans ce milieu admirablement champêtre que les Frères de la Miséricorde désirent installer leur maison de formation pédagogique. Afin de permettre à leurs jeunes sujets de suivre régulièrement le cours de l'école normale dont il souhaite vivement l'établissement chez eux, les chers Frères ont engagé quelques maîtres laïques choisis avec soin.

Déjà une classe de 24 par 18 pieds est mise à la disposition des normaliens. Deux autres locaux y seront ajoutés l'an prochain.

Cette année, si toutefois ils en reçoivent l'autorisation, huit normaliens suivront les cours réguliers du scolasticat : quatre Frères et quatre des Postulants les plus avancés. Tous ces futurs normaliens ayant fait l'ancienne huitième, aujourd'hui neuvième seront classés en 1^{ère} année du cours élémentaire. Ils sont régulièrement aux études depuis le mois d'août, se préparent à suivre le cours normal dès que leur scolasticat sera officiellement reconnu.

L'organisation pédagogique du futur scolasticat est déjà suffisante.

Tableaux noirs, cartes géographiques, globe terrestre et tableaux muraux : ces derniers comprennent quelques séries : Histoire sainte, botanique, bienséances, histoire du Canada. À ces séries, les tableaux de Deyrolles seront ajoutés pour l'initiation à l'enseignement des sciences usuelles par les leçons de choses.

J'ai examiné la bibliothèque rayon par rayon. J'y ai trouvé à côté d'ouvrages anciens, qui ne sont pas sans valeur, des ouvrages et des revues pédagogiques, des traités d'histoire générale et d'histoire de l'Église, des livres de sciences. L'histoire du Canada y est représentée que par quelques volumes. À ce sujet, j'ai indiqué au cher Frère Provincial une bibliographie d'ouvrages indispensables aux normaliens pour l'étude de l'histoire du Canada en vue de la préparation à son enseignement.

La littérature est bien représentée dans la bibliothèque.

La salle du musée renferme quelques spécimens des oiseaux du Canada et est pourvue d'un musée scolaire agricole très bien aménagé : différents sols et engrais, grains et graines variés, etc.

Une large pièce du jardin de la Communauté sera affectée aux jardins scolaires des normaliens.

Le cabinet de physique et le laboratoire sont suffisamment pourvus pour les débuts du Scolasticat.

L'enseignement pratique se fera dans les nombreuses classes de l'Orphelinat qui abrite près de 400 orphelins classés dans toutes les années des cours primaire élémentaire et complémentaire. En plus des classes didactiques prévues par le programme officiel, déjà les jeunes Frères sont obligés, une fois le mois, de préparer une leçon sur un sujet donné et tour à tour ils sont appelés à donner cette leçon devant le directeur et les professeurs. Un ou deux de leurs confrères sont chargés de faire la critique.

Voici les noms, avec leurs titres, du directeur et des professeurs que le cher Frère Provincial doit soumettre pour approbation à la prochaine réunion du Comité, par l'entremise de Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Mont-Laurier :

Directeur: Le Frère Marcellin, diplômé d'Humanités modernes de Belgique, ancien professeur à l'École normale d'Alseberg, près Bruxelles ; 30 années d'expériences.

Professeurs: Les Frères Julien (20 années d'enseignement) ; Paulin (16 années), et Gommaire (12 années) ; tous ces Frères sont pourvus des diplômes primaire et moyen de l'École normale d'Alseberg.

Après enquête sur place et renseignements recueillis au cours d'une conférence prolongée avec le futur personnel du Scolasticat d'Huberdeau, il est de mon devoir de recommander au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique la reconnaissance officielle du Scolasticat-École normale des Frères de Notre-Dame-de-la-Miséricorde.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Surintendant et Messieurs les membres du Comité catholique,

Votre très humble serviteur,

C.-J. MAGNAN,

*Inspecteur général des écoles normales
catholiques de la Province de Québec.*

Ce rapport est adopté.

Il est alors résolu, sur proposition de Son Excellence Monseigneur Limoges appuyé par Monsieur le Juge Fortier, que le lieutenant-Gouverneur en Conseil soit prié de bien vouloir reconnaître la maison des FF. de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, à Huberdeau, comme scolasticat-école normale, conformément aux dispositions de l'article 478a de la loi de l'Instruction publique.

13. — RAPPORT CONCERNANT LA RÉPARTITION DU FONDS DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

Le montant voté par la Législature à sa dernière session est de 345,000.00 dollars.

Ce montant se répartit comme suit :

Collèges classiques.....	\$ 285,000.00
Écoles primaires complémentaires et supérieures catholiques	\$ 50,000.00
Solde disponible	\$ 10,000.00

Conformément à la loi, chacun des vingt-sept (27) collèges classiques mentionnés ci-dessous recevra 10,000.00 dollars :

Chicoutimi, (Séminaire de).....	\$ 10,000.00
Collège de Montréal.....	\$ 10,000.00
Gaspé, (Petit Séminaire de).....	\$ 10,000.00
Joliette, (Séminaire de).....	\$ 10,000.00
L'Assomption, (Collège de).....	\$ 10,000.00
Lévis, (Collège de).....	\$ 10,000.00
L'Externat Classique Ste-Croix.....	\$ 10,000.00
L'Externat Classique St-Sulpice.....	\$ 10,000.00
Mont-Laurier, (Séminaire de).....	\$ 10,000.00
Montréal, (Collège Jean-de-Brébeuf).....	\$ 10,000.00
Montréal, (Loyola)	\$ 10,000.00
Montréal, (Ste-Marie)	\$ 10,000.00
Nicolet, (Séminaire de).....	\$ 10,000.00
Québec, (Petit Séminaire de).....	\$ 10,000.00
Québec, (Collège Charles-Garnier).....	\$ 10,000.00
Rigaud, (Collège Bourget).....	\$ 10,000.00
Rimouski, (Séminaire de).....	\$ 10,000.00
St-Alexandre-de-la-Gatineau, (Collège)	\$ 10,000.00
Ste-Anne-de-la-Pocatière, (Collège de).....	\$ 10,000.00
St-Hyacinthe, (Séminaire de).....	\$ 10,000.00
St-Jean, (Collège de).....	\$ 10,000.00
St-Laurent, (Collège de).....	\$ 10,000.00
Ste-Thérèse, (Petit Séminaire de).....	\$ 10,000.00
St-Victor-de-Tring, (Séminaire de).....	\$ 10,000.00
Sherbrooke, (Séminaire de).....	\$ 10,000.00
Trois-Rivières, (Séminaire de).....	\$ 10,000.00
Valleyfield, (Séminaire de).....	\$ 10,000.00

Les deux collèges classiques suivants recevront chacun une allocation annuelle de \$7,500.00 : St-Stanislas et St-Jean-Eudes.

Le montant de cinquante mille dollars sera réparti entre les sept cent soixante et douze (772) écoles primaires complémentaires et les deux cent quatre-vingt-trois écoles primaires supérieures de la Province.

LISTE DES NOUVELLES ÉCOLES PRIMAIRES COMPLÉMENTAIRES
SUBVENTIONNÉES

Comté d'Abitibi,	
Privat, (Arr. N° 1A).....	école garçons.
Val-d'Or, (Arr. N° 2).....	école mixte.
Comté d'Argenteuil,	
Chatham N° 2, diss, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté d'Arthabaska,	
Stanford, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Bagot,	
St-Pie, village.....	école garçons.
Comté de Beauce,	
Sacré-Cœur-de-Jésus, village.....	école garçons.
Sacré-Cœur-de-Jésus, village.....	école mixte.
Saints-Anges, (Arr. N° 1).....	école mixte.
St-Côme-de-Kennebec, village.....	école garçons.
Village de St-Éphrem.....	école mixte.
Comté de Bellechasse,	
St-Damien-de-Buckland	école mixte.
Comté de Bonaventure,	
Carleton, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Chambly,	
Boucherville, village.....	école garçons
St-Bruno, paroisse, (ind.).....	école garçons.
Comté de Champlain,	
St-Stanislas	école filles.
Comté de Charlevoix,	
Clermont, (Arr. N° 1).....	école garçons.
Comté de Châteauguay,	
Très-St-Sacrement, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Chicoutimi,	
Arvida, (Arr. N° 2).....	école garçons.
Comté de Deux-Montagnes,	
St-Augustin	école mixte.
Comté de Dorchester,	
St-Anselme, (ind.).....	école garçons.
Comté de Drummond,	
St-Joseph-de-Grantham, village.....	école mixte.
St-Simon-de-Drummond, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Gatineau,	
Eardley, (Arr. N° 2).....	école mixte.
Hincks, (Arr. N° 1).....	école mixte.
St-Étienne-de-Chelsea	école mixte.
Comté de Jacques-Cartier,	
Ste-Geneviève N° 1, village.....	école garçons.
Comté de Labelle,	
Cantons-Unis, (Arr. N° 1).....	école mixte.

Comté de Laval,	
Ste-Rose, village.....	école mixte.
Comté de Laviolette,	
Almaville-en-haut	école mixte.
Almaville-en-haut	école garçons.
St-Jean-des-Piles, (Arr. N° 5).....	école mixte.
St-Timothée, (Arr. N° 1).....	école mixte.
St-Tite, village, (ind.).....	école filles.
Comté de Lévis,	
St-Henri, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de l'Islet,	
St-Eugène, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Lotbinière,	
St-Apollinaire, (Arr. N° 3).....	école mixte.
Comté de Matapédia,	
Kempt, (Arr. N° 1).....	école mixte.
St-Léon-le-Grand, (Arr. N° 1).....	école mixte.
St-Moïse, village, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Mégantic,	
Robertsonville, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Missisquoi,	
St-Jacques-de-Clarenceville, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Montcalm,	
Chertsey, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Ste-Julienne, village, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Montmagny,	
Ste-Apolline, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Montmorency,	
Boischâtel, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Napierville-Laprairie,	
St-Constant, (Arr. N° 5).....	école garçons.
Comté de Papineau,	
Papineauville, (Arr. N° 2).....	école garçons.
St-André-Avellin	école garçons.
Comté de Pontiac,	
Litchfield-Upper, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Sheen, (Arr. N° 2).....	école mixte.
Comté de Portneuf,	
Neuville	école garçons.
Pointe-aux-Trembles, (Arr. N° 2).....	école mixte.
St-Bernardin	école mixte.
St-Casimir, village.....	école filles.
Comté de Québec,	
Cap-Rouge	école mixte.
N.-D.-des-Laurentides, (Arr. N° 2).....	école mixte.
Comté de Richelieu,	
St-Ours, village.....	école garçons.
Comté de Richmond,	
St-Georges-de-Windsor, (Arr. N° 2).....	école mixte.

Comté de Rivière-du-Loup, St-Arsène, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Rimouski, Rimouski, paroisse.....	école mixte.
Ville St-Germain-de-Rimouski, (ind.).....	école mixte.
Comté de Roberval, Chambord, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Rivière-au-Doré, (Arr. N° 1).....	école mixte.
St-Prime, (Arr. N° 2).....	école garçons.
St-Thomas-d'Aquin.....	école mixte.
Village de Mistassini.....	école garçons.
Comté de Shefford, Roxton-Falls, village.....	école garçons.
Comté de St-Hyacinthe, St-Denis, village.....	école garçons.
St-Joseph, village.....	école mixte.
Comté de St-Maurice, Baie-Shawinigan.....	école mixte.
St-Sévère, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Témiscamingue, Nédélec, (Arr. N° 3).....	école mixte.
Comté de Témiscouata, Notre-Dame-du-Lac, (Arr. N° 1).....	école mixte.
St-Louis-du-Ha!-Ha! (Arr. N° 1).....	école mixte.
Comté de Terrebonne, Lesage, (Arr. N° 2).....	école mixte.
Comté de Wolfe, St-Camille, (Arr. N° 2).....	école mixte.
Comté d'Yamaska, St-Guillaume-d'Upton, village.....	école garçons.

LISTE DES NOUVELLES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES SUBVENTIONNÉES

Comté de l'Abitibi, Senneterre, (ind.).....	école mixte.
Comté d'Arthabaska, Ste-Anne-du-Sault, (ind.).....	école filles.
Ste-Clotilde-de-Horton, (Arr. N° 1).....	école mixte.
Village d'Arthabaskaville, (ind.).....	école filles.
Village de Warwick, (ind.).....	école filles.
Comté de Beauce, St-Georges, (ind.).....	école filles.
Comté de Beauharnois, Beauharnois, ville, (ind.).....	école filles.
Comté de Bellechasse, St-Gervais.....	école filles.

Comté de Berthier,	
Berthier, ville, (ind.).....	école garçons.
St-Barthélémy, (ind.).....	école filles.
St-Cuthbert, (ind.).....	école filles.
Comté de Chambly,	
St-Hubert, (ind.).....	école filles.
Comté de Champlain,	
Cap-de-la-Madeleine, (ind.).....	école filles.
Ste-Anne-de-la-Pérade, village, (ind.).....	école filles.
Comté de Châteauguay,	
St-Jean-Chrysostôme, N° 2, (ind.).....	école filles.
Comté de Chicoutimi,	
Cité de Chicoutimi.....	école filles.
Comté des Deux-Montagnes,	
Ste-Scholastique, village, (ind.).....	école filles.
Comté de Dorchester,	
St-Édouard-de-Frampton-Ouest	école mixte.
Comté de Frontenac,	
Lambton N° 1.....	école mixte.
Ville de Mégantic, (ind.).....	école filles.
Comté de Gaspé-Nord,	
St-Joachim	école garçons.
Comté de Gatineau,	
Maniwaki	école mixte.
Comté de Joliette,	
St-Ambroise-de-Kildare, (ind.).....	école filles.
St-Félix-de-Valois, village, (ind.).....	école filles.
Comté du Lac-St-Jean,	
St-Joseph-d'Alma, village.....	école garçons.
Comté de Laval.	
Ste-Rose, village, (ind.).....	école mixte.
Comté de Lévis,	
Charny	école mixte.
St-Nicolas, village, (ind.).....	école mixte.
Comté de Lotbinière,	
Deschaillons, (ind.).....	école mixte.
Comté de Matane,	
St-Jérôme, village.....	école garçons.
Comté de Missisquoi,	
Farnham, ville.....	école garçons.
Comté de Montmagny,	
St-François, (ind.).....	école filles.
Montréal, cité,	
École Canon-O'Meara.....	école garçons.
École St-Vincent-Ferrier (ind.), rue Jarry.....	école filles.
Comté de Napierville-Laprairie,	
St-Cyprien, (ind.).....	école filles.

Comté de Nicolet, Gentilly, village, (ind.)	école filles.
Québec, cité, St-Joseph-de-St-Vallier, (ind.)	école filles.
Sacré-Cœur	école filles.
Ste-Marie	école filles.
Comté de Québec, Beauport	école mixte.
Comté de Richmond, Danville, diss.	école filles.
Comté de la Rivière-du-Loup, Cité de la Rivière-du-Loup, (ind.) (Beaulieu)	école garçons.
Comté de Roberval, Village de Mistassini	école mixte.
Comté de Rouville, St-Hilaire, village, (ind.)	école mixte.
Comté de St-Maurice, St-Barnabé, (ind.)	école mixte.
Ville de Shawinigan-Falls	école mixte.
Yamachiche, (ind.)	école filles.
Comté de Témiscamingue, Ville de Rouyn, (ind.)	école filles.
Comté de Témiscouata, Rivière-Bleue, (ind.)	école mixte.
St-Pierre-d'Estcourt	école mixte.
Comté de Verchères, Varennés, village, (ind.)	école filles.
Verchères, village, (ind.)	école filles.
Comté d'Yamaska, St-David, village, (ind.)	école filles.

Ce rapport est adopté.

**14. — RAPPORT CONCERNANT LA RÉPARTITION DU FONDS DES ÉCOLES
PAUVRES**

L'allocation totale votée à cette fin par la Législature s'élève pour les catholiques à \$37,620.00.

Voici comment nous nous proposons d'utiliser ce montant pour l'année scolaire 1939-40 :

Pour le Vicariat Apostolique du Golfe St-Laurent	\$ 5,000.00
Pour aider au maintien des écoles pauvres sous contrôle dans les divers centres ruraux de la Province	10,000.00
Pour le transport aux écoles des enfants résidant dans les territoires non organisés en municipalités scolaires	2,620.00
Pour assurer l'établissement de diverses écoles dans les territoires non organisés	10,000.00

Pour aider un bon nombre de corporations scolaires nécessiten- ses à maintenir les salaires de leurs institutrices à \$300.00 par année	10,000.00
TOTAL	\$ 37,620.00

Ce rapport est adopté.

15. — COMMUNICATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE
D'OTTAWA AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN NOUVEAU PRINCIPAL
POUR L'ÉCOLE NORMALE DE HULL

L'élévation de Son Excellence Monseigneur Charbonneau au siège épisco-
pale de Hearst nécessite la nomination d'un nouveau principal pour l'École nor-
male de Hull.

Son Excellence Monseigneur Forbes, archevêque d'Ottawa, appuyé par l'ho-
norable Juge H.-A. Fortier, fait la proposition suivante:

**Avec l'appui de l'honorable Monsieur Fortier, j'ai l'honneur de pro-
poser à ce poste, rendu vacant par l'élévation de Monseigneur Charbon-
neau au nouveau siège épiscopal de Hearst, Monsieur l'abbé Paul Des-
jardins, depuis dix ans professeur de lettres du petit Séminaire d'Ottawa.**

**Il a eu son baccalauréat es-arts de l'Université de Montréal, et sa
licence de théologie à l'Université d'Ottawa. Il a étudié la pédagogie à
Paris avec Monsieur l'abbé Jeanjean et à la Sorbonne sous Monsieur
Michaud, pendant un an.**

**Monseigneur Sylvio Corbeil, principal à l'École normale de Hull pen-
dant 20 ans, et Monseigneur Charbonneau le recommandent spéciale-
ment. Avec l'assentiment de l'honorable Surintendant, il est entré en
fonctions dès avant le mois de septembre.**

Cette proposition est adoptée.

16. — COMMUNICATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LAFORTUNE AU
SUJET DE LA NOMINATION D'UN NOUVEAU PRINCIPAL POUR L'ÉCOLE
NORMALE DE NICOLET

Vu la nomination de Monsieur le Chanoine Pellerin comme curé de la nou-
velle paroisse érigée dans Victoriaville,

**Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Lafortune
appuyé par Son Excellence Monseigneur Papineau et résolu à l'una-
nimité que Monsieur l'abbé Arthur Girard soit désigné à la bien-
veillance du Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour remplacer M.
le Chanoine Alcide Pellerin comme principal de l'École normale de
Nicolet, à dater du premier septembre 1939.**

17. — NOMINATIONS DIVERSES DANS LES ÉCOLES NORMALES ET LES
SCOLASTICATS

Attendu qu'au mois de septembre dernier une section anglaise a été ouver-
te à l'École normale Jacques-Cartier, Montréal, pour la formation d'institu-
teurs catholiques de langue anglaise;

Attendu que cette section compte plus de trente élèves divisés en deux classes et que les deux professeurs actuels sont incapables de suffire à la tâche ;

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Deschamps appuyé par MM. Gerald Coughlin et Michael McManus et résolu à l'unanimité que Monsieur Edmund St-John Gough, porteur du brevet supérieur du Bureau central des Examineurs catholiques, bachelier es-arts et bachelier en pédagogie de l'Université de Montréal, ancien élève de la faculté de mathématiques de l'Université McGill et de l'Université de Chicago, instituteur à Montréal depuis cinq ans, soit recommandé comme professeur ordinaire pour ladite section anglaise de l'École normale Jacques-Cartier de Montréal.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Deschamps appuyé par Monsieur le Sénateur Jules-Édouard Prévost que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de sanctionner les nominations suivantes au Scolasticat-École normale des religieux de Sainte-Croix, Côte-des-Neiges, Montréal :

Professeurs: Frère Viateur,
Frère Benoît-Marie,
Frère Éloi,
Frère Raynald.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Comtois appuyé par Monsieur J.-A. Trudel que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de sanctionner les nominations suivantes au Scolasticat-École normale des Frères de l'Instruction Chrétienne, à la Pointe-du-Lac :

Directeur: Frère Félix-Marie,
Professeurs: Frère Léopold-Auguste,
Frère Félicien-Charles.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Limoges appuyé par Monsieur le Juge H.-A. Fortier que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de sanctionner les nominations suivantes au Scolasticat-École normale des Frères de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, à Huberdeau :

Directeur: Frère Marcelin,
Professeurs: Frère Julien,
Frère Paulin,
Frère Gommaire.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Forget appuyé par Son Excellence Monseigneur Langlois que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de sanctionner les nominations suivantes au Scolasticat-École normale des Frères de l'Instruction Chrétienne, Laprairie :

Professeurs: Frère Émile-Louis,
Frère Léontin-Jean.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Deschamps appuyé par Monsieur Jules-Édouard Prévost que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de sanctionner les nominations suivantes au Scolasticat-École normale des RR. SS. de la Providence, Montréal:

Professeurs: Révde Soeur Rita-de-la-Providence,
" " François-de-la-Croix.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Deschamps appuyé par Monsieur Jules-Édouard Prévost que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de sanctionner les nominations suivantes au Scolasticat-École normale des RR. SS. des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, Outrement:

Professeurs: Révde Soeur M.-Frédéric-de-Jésus,
" " M.-de-Pontmain.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Descelles appuyé par Monsieur J.-P. Labarre que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de sanctionner les nominations suivantes au Scolasticat-École normale des RR. SS. de la Présentation-de-Marie, Saint-Hyacinthe:

Directrice: Révde Soeur Marie-Victor-de-Jésus,
Professeurs: " " Marie-Sainte-Séraphine,
" " Marie-Jeanne-de-Lorraine,
" " Marie-Madeleine-du-Bon-Pasteur

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Forget appuyé par Son Excellence Monseigneur Langlois que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de sanctionner les nominations suivantes au Scolasticat-École normale des RR. SS. du Sacré-Coeur, à St-Hubert, Co. Chambly:

Directrice: Révde Soeur Marie-de-St-Louis,
Professeurs: " " Marie-Appollinaire,
" " Aimée-de-Marie,
" " Louis-Armand.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Deschamps appuyé par Monsieur Jules-Édouard Prévost que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de sanctionner les nominations suivantes au Scolasticat-École normale des RR. Filles-de-la-Sagesse, Dorval, Co. Jacques-Cartier:

Professeurs: Révde Soeur Gemma-de-Monfort,
" " Marie-Gaston.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Descelles appuyé par Son Excellence Monseigneur Langlois que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de sanctionner les nominations suivantes au Scolasticat-École normale des RR. SS. de St-Joseph, St-Hyacinthe:

Professeurs: Révde Soeur St-Aimé,
" " Joseph-de-l'Eucharistie,
" " St-Gaétan.

Ces propositions sont adoptées.

18. — COMMUNICATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LABRIE AU SUJET
DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN COURS NORMAL À HÂVRE-SAINT-PIERRE

Son Excellence Monseigneur Labrie expose que la suppression des examens du Bureau central nécessite la création d'un nouvel organisme pour la préparation des institutrices de la partie est du Vicariat apostolique du Golfe St-Laurent.

Il propose appuyé par Son Excellence Monseigneur Desranleau 1°—Que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de bien vouloir autoriser les Révérendes Soeurs de la Charité qui dirigent le couvent de Hâvre-Saint-Pierre à organiser des cours conformes au programme des écoles normales de filles de cette Province et à faire subir des examens suivant la loi et les règlements scolaires de ces mêmes institutions; 2°—Que ces examens soient sanctionnés par des brevets de capacité valides dans les limites territoriales du Vicariat apostolique du Golfe Saint-Laurent.

Cette proposition est adoptée.

19. — COMMUNICATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR ROSS RELATIVE-
MENT À L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE L'ACADIE

Son Excellence Monseigneur Ross attire l'attention du Comité catholique sur l'excellent travail accompli par la Société de l'Assomption pour le relèvement intellectuel et social des Acadiens. Il met en relief l'influence de l'histoire sur la formation du caractère ethnique et le développement du sentiment national. Il exprime le voeu que l'histoire des Acadiens reçoive une place plus importante au programme de nos écoles primaires, cela particulièrement dans les écoles supérieures de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine.

Le Comité fait sien le voeu de Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Gaspé et prie Monsieur le Surintendant de faire donner par les inspecteurs d'écoles les directions nécessaires à sa réalisation. On utilisera avantageusement à cette fin l'ouvrage intitulé " Histoire de l'Acadie ", du Révérend Père Antoine Bernard, c. s. v.

20. — COMMUNICATION DE MADAME FRANÇOISE GAUDET-SMET DEMANDANT LA NOMINATION D'UNE VISITEUSE-PROPAGANDISTE DE L'ÉDUCATION MÉNAGÈRE DANS LES ÉCOLES NORMALES DE FILLES

Sur proposition de Monsieur J.-P. Labarre, appuyé par Son Excellence Monseigneur Papineau, l'étude de cette question est renvoyée à la Commission de Coordination et d'Examens.

Et la séance est levée, la prochaine réunion étant fixée au 13 décembre 1939.

(Signé) **B.-O. Filteau,**

Secrétaire.

(Signé) **Cyrille-F. Delâge,**

Président.

NOTRE MOUVEMENT D'ÉDUCATION FAMILIALE

Nouveaux programme et règlements des écoles ménagères régionales

Diplômes et certificats

Grâce à l'appoint financier fourni par l'honorable Secrétaire de la Province et à la nouvelle impulsion donnée par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique depuis trois ans, l'éducation familiale et les sciences ménagères-agricoles ont progressé rapidement.

Le Département de l'Instruction publique de la Province de Québec a mis en vigueur cette année les nouvelles dispositions relatives aux écoles ménagères régionales. Les treize matières du programme sont : — *I.* La formation religieuse, comprenant le catéchisme, la liturgie, l'apologétique; *II.* L'éducation familiale; *III.* La langue française, enseignement grammatical, enseignement littéraire et lectures d'auteurs appropriés; *IV.* Tenue générale de la maison, théorie et pratique; *V.* Travaux à l'aiguille; *VI.* Coupe et confection; *VII.* Entretien du linge, théorie et pratique; *VIII.* Arts culinaires, théorie et pratique; *IX.* Hygiène, anatomie, physiologie; *X.* Sciences naturelles: zoologie, botanique, physique, chimie; *XI.* Agronomie, agriculture générale, zootechnie, arboriculture, horticulture, floriculture, aviculture, apiculture, laiterie, économie rurale; *XII.* Industries locales; *XIII.* Méthodologie. Cette dernière matière est obligatoire aux examens de la onzième année. En onzième, les élèves ne sont tenus de répondre qu'à cinq des questions qui leur sont posées; en douzième, à quatre questions. Elles ont eu, cette année, amplement de temps, durant trois jours, à raison de deux séances par jour.

Le procédé des examens a été le même qu'à la passation du baccalauréat universitaire. Des surveillants officiels ont été désignés par le Département de l'Instruction publique, chargés de distribuer les questions et de recueillir les copies pour les transmettre, sous plis cachetés, au Service provincial de l'Enseignement ménager. La correction, qui a duré deux longues journées a été effectuée par un comité de six membres, dont quatre religieuses enseignantes et deux laïques, sous la responsabilité du visiteur officiel des écoles ménagères, M. l'abbé Albert Tessier.

Voici maintenant un tableau faisant connaître les noms des écoles ménagères régionales, le nombre de candidates présentées par chacune d'elles et les résultats obtenus : —

<i>Nom des écoles</i>	<i>Nombre de candidates en 11^e année</i>	<i>Nombre de candidates en 12^e année</i>	<i>Ont réussi</i>	<i>Ont échoué</i>
Roberval, Lac St-Jean.....	3		3	
Sutton, Brome.....	4	1	5	
Montebello, Papineau.....	7	2	9	
Ste-Martine, Châteauguay.....	4		4	
Ste-Ursule, Maskinongé.....		4	4	
St-Georges, Beauce.....	6	1	7	
Montréal, 1185 rue St-Mathieu.....	3	6	9	
St-Jacques, Montcalm.....	12	5	17	
Loretteville, Québec.....	4	1	5	
Nominingue, Labelle.....	3	2	5	
Cap-de-la-Madeleine, Champlain.....	2		2	
St-Lambert, Chambly.....	2		2	
St-Hyacinthe, St-Hyacinthe.....	2		2	

Comme on peut le constater par ce tableau toutes et chacune des 74 candidates qui se sont présentées devant le Comité de Régie ont subi l'examen avec succès. Les élèves de 11^e année ont reçu un certificat de compétence es-sciences ménagères et celles de 12^e année, un diplôme d'aptitude à l'enseignement ménager.

Le premier prix de 11^e année est décerné à une jeune religieuse qui a conservé 96.3 points sur 100. Pour donner une idée assez juste de l'esprit qui anime les professeurs et les élèves de nos écoles ménagères régionales nous publions la composition française de cette jeune religieuse à sa sœur dans le monde. C'est une lettre familière qui a paru au comité des examens exprimer le mieux la mentalité à développer dans nos milieux ruraux féminins si nous tenons à garder notre caractère conforme à l'histoire des nôtres et à sa mission de race latine, française et agricole en Amérique.

Et voici cette remarquable argumentation, qui frappera sans doute les apôtres de la fidélité au sol natal : —

Mademoiselle Gertrude Frenette,

Notre-Dame-de-Portneuf.

Ma chère petite sœur,

"Enfin! Papa et maman sont décidés... nous partons pour la ville au début de mai. Tu es la première à qui j'annonce l'heureuse nouvelle." Une nouvelle qui me frappe au cœur, ma pauvre petite. C'est "décidé" dis-tu. — Alors à quoi bon parler? Si souvent, j'ai tenté sans succès de te persuader que tu fais fausse route! Tout de même, à tes dix-huit ans, je dirai une fois encore, avec franchise, toute ma pensée.

Analysons d'abord ensemble les premiers mots de ta lettre. "Enfin" me paraît prolonger l'écho d'un soupir de soulagement après une lutte pénible. Tu parles depuis si longtemps du bonheur d'aller résider à Montréal! Tu as préparé si habilement cet exode! As-tu supplié, pleuré, cajolé pour que ton désir s'accomplisse!

"Papa et Maman sont décidés..." Cette phrase est cruelle dans sa fausseté: non, non! C'est toi qui décides et non pas eux. Ils cèdent à tes impérieuses volontés car ils craignent de gâcher ta vie par un refus persistant. N'as-tu pas osé mettre en jeu la menace de partir?... Gertrude! Gertrude! Est-ce toi?

Donc, en ce beau mois de mai où la campagne chante l'espoir et la joie, où tout parle de renouveau, de semailles, de vie, l'annonce funèbre "*À vendre ou à louer*", se balancera peut-être sur *notre* maison, chez-nous. Tu triomphes, ma chère Gertrude: es-tu pleinement heureuse? N'as-tu pas quelque remords? Saisis-le bien: ce ne sont pas nos parents qui agissent, c'est toi et toi seule qui les fais agir. S'ils te cèdent par faiblesse, ils souffrent profondément. Regarde, observe, et tu liras dans leurs yeux tant de choses qu'ils ne disent pas. Écoute leurs pas alourdis, leurs mélancoliques tête-à-tête; sonde leurs silences attristés; compare la vaillance de notre père, l'an dernier, avec cette langueur d'aujourd'hui... Il refait les mêmes gestes, vague aux mêmes travaux mais, j'en suis sûre, avec la mort dans l'âme.

Réfléchis: cette terre qui, pendant quarante ans, a bu ses sueurs et absorbé ses forces, il devra la quitter. Pourtant, s'il l'a aimée, elle l'a payé au centuple; il lui doit cette large aisance qui a permis de faire de Luc, un prêtre; de ton unique sœur, une religieuse; aisance dont Charles, Alphonse et toi avez abondamment profité. Si le bon Dieu n'était pas venu prendre ces deux beaux et braves garçons, eux resteraient, au moins, sur le bien paternel. Que ce double deuil doit peser lourd, actuellement, sur le cœur de papa! Aux étrangers, *sa* terre?... Tout son espoir était que ton mari puisse être son héritier. Il l'accueillerait à bras ouverts comme l'un des braves terriens de René Bazin:

"Viens, ma Roussille, avec ton Jean Nesmy".

Ma petite sœur tant aimée, tu as brisé, tu brises tous ces rêves. Je te rends seule responsable (et j'insiste en le répétant) de la triste existence que mèneront en ville papa et maman. — T'imagines-tu Pierre Frenette inactif? As-tu songé à l'ennui qui le rongera, à la nostalgie du sol qui le minera? S'habituer, lui, à un logis étroit? Se contenter de lire ses journaux, d'ouvrir le radio, d'errer sans but par les rues, de refaire connaissance? Frapper du regard les blocs de brique et de pierre quand, depuis l'enfance il a eu pour splendide horizon la verte campagne, la ligne bleue du grand fleuve, les flèches des conifères, le gracieux rideau des arbres? Être ainsi désaxé, transplanté, dépaycé quand on vivait en maître sur le bien de grand-père où tout parle du passé, où toute chose est souvenir? As-tu songé à tout cela, Gertrude?

Maman, notre douce maman, comme elle souffrira du chagrin de "son homme" surtout. La simplicité, la tranquillité, la beauté de sa pieuse vie compagne lui manqueront constamment: c'est un déracinement. Ils meurent, les vieux arbres déracinés, ma petite sœur.

Nos parents souffriront tous deux: tu brises leur vie. Et *pourquoi?* Parce que, placée quelques années hors de ton centre normal, tu t'es laissée griser et fausser par de minimes succès d'études et d'amitiés. Tes nouveaux amis t'ont ensorcelée, suis-je tentée de dire. Tu veux plaisirs, danses, toilettes, cinémas. Tu veux — argument suprême — faire un *chic* mariage: je ne prendrai pas un "habitant". Ce mot, souligné d'un sot et injuste mépris, je le prononce, moi, ta sœur, avec une sincère admiration et mon hommage remonte à tous ceux qui m'ont faite ce que je suis: lignée paternelle, lignée maternelle, je descends (*tu descends*) de bons chrétiens voués à la terre. Tu ne devrais pas sortir du cadre: "Là où Dieu nous a semés, il faut savoir fleurir".

Si, toutefois, tu veux absolument lier ton existence à un citadin, demande au bon Dieu de diriger vers toi l'oiseau bleu; mais, de grâce, laisse à nos parents le bonheur, la paix et le travail de leur vieille maison: la beauté, le calme et la sérénité de la grande nature; l'église de leur enfance, le vieux cimetière et ses tombes chéries, les fidèles amis de toujours.

J'écrivais pour te dire ce que je pense de ton enthousiasme, ai-je été *claire*, ma petite? De plus, j'ai plaidé, argumenté, supplié et je supplie encore. Ma petite sœur, toi notre benjamine tard arrivée, toi que nous avons peut-être trop choyée, à qui nous cédions toujours, secoue pour un moment le vilain égoïsme. Accepte ces pages qui te heurtent, j'en suis certaine. Va donc les relire à l'église, dans "notre banc" où nous avons tous tant prié. Je crois que le meilleur de ton âme triomphera. Je vois d'ici une scène de soleil: tu reviens chez-nous: tu décroches la planche aux lettres noires qui frappe comme un glas sur la maison, tu cours embrasser papa et maman: "Parce que votre petite vous aime, elle renonce à la ville".

Ah! le bonheur de cette minute-là! Tu en seras largement bénie dans ton mari et tes enfants. Ils viendront, les chéris: où préfères-tu les voir jouer et grandir? Sur les trottoirs de Montréal ou bien sur le velours vert et fleuri du jardin de "grand'maman"?

Notre famille vit une période dramatique, ma chère Gertrude. Toi seule peux faire que tout finisse bien. J'ai foi en ton bon cœur. Je prie pour que tu aies force et courage.

Ta grande sœur,

S. S. M.

En terminant, soulignons que le Service de l'Enseignement ménager, sous l'autorité du Conseil de l'Instruction publique dont l'honorable M. Cyrille-F. Delâge est le président et M. B.-O. Filteau, secrétaire, a créé une section spéciale d'éducation familiale dans les cadres nouveaux du programme des écoles ménagères régionales. Une idée chère à notre infatigable apôtre de la bonne vie canadienne, M. l'abbé Albert Tessier, va se réaliser. Cette section prépare surtout à la vie de famille dans tous les milieux et la synthèse de ce programme se résume en ce fait qu'aujourd'hui il importe de refaire les cadres de la vie familiale dans nos villes et de conserver les cadres traditionnels dans nos familles rurales. Les élèves des écoles ménagères, même celles qui n'auraient profité que de la formation éducative particulière à cette section, sont déjà des apôtres assurés pour notre survie nationale, parce que préparées à garantir la direction parfaite des foyers, la bonne éducation des enfants, la coopération aux activités du père de famille, l'aide aux mouvements paroissiaux. Nous en avons déjà de frappants exemples dans les dirigeantes de plusieurs Cercles de Fermières.

Alphonse DÉSILETS,

Directeur de l'Enseignement ménager.

LISTE DES TEXTES À ÉTUDIER DANS CHACUNE DES TROIS ANNÉES DE
L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE AU COURS DE L'ANNÉE 1939-1940

Langue française

MANUEL: Lectures littéraires — FF. de l'Instruction chrétienne

DIXIÈME ANNÉE

Écrivains français des 16^e et 17^e siècles.

- | | |
|--|----------------|
| 1) Le loup et le chien..... | La Fontaine |
| 2) Madame de Sévigné à Monsieur de Pompone..... | Mme de Sévigné |
| 3) Pêroraison de l'oraison funèbre de Condé..... | Bossuet |
| 4) La médisance..... | Bourdoulou |
| 5) Discours de la Mollesse à la Nuit..... | Boileau |
| 6) L'égoïste | La Bruyère |
| 7) La mort du pêcheur..... | Massillon |

Écrivains canadiens-français.

- | | |
|---------------------------------|--------------------|
| 1) Notre histoire..... | Ls Fréchette |
| 2) La bataille de Carillon..... | Th. Chapais |
| 3) Peuple sans histoire..... | Fr. Marie-Victorin |

ONZIÈME ANNÉE

Écrivains français du 18^e siècle.

- | | |
|--|-----------------|
| 1) Fénelon | Saint-Simon |
| 2) Lettre à Mademoiselle..... | Voltaire |
| 3) Le lever du soleil..... | J.-J. Rousseau |
| 4) L'orage | Saint-Lambert |
| 5) Les forêts agitées par le vent..... | B. de St-Pierre |
| 6) Adieux à la vie..... | Gilbert |
| 7) La jeune captive..... | André Chénier |

Écrivains canadiens-français.

- | | |
|---|--------------------|
| 1) La maison condamnée..... | A. Rivard |
| 2) Un souper chez un seigneur canadien..... | P. Aubert de Gaspé |
| 3) Le canotier | Abbé Casgrain |

DOUZIÈME ANNÉE

Écrivains français.

- | | |
|-----------------------------------|-----------------|
| 1) La chèvre de M. Séguin..... | A. Daudet |
| 2) Jérusalem | Châteaubriand |
| 3) Le Cid — Actes III et IV..... | Corneille |
| 4) La charge des cuirassiers..... | Victor Hugo |
| 5) Le Cygne..... | Sully Prudhomme |
| 6) Les Plaideurs — Acte I..... | Racine |
| 7) Les disciples d'Emmaüs..... | F. Coppée |

Écrivains canadiens-français.

- | | |
|---|----------------|
| 1) Le vieux soldat de Carillon..... | O. Crémazie |
| 2) Le droit à sa langue maternelle..... | Mgr Paquet |
| 3) Une revendication de nos droits..... | Henri Bourassa |

**TEXTES LITTÉRAIRES ANGLAIS À ETUDIER DANS CHACUNE DES TROIS
ANNÉES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE**

1939-1940

Langue anglaise

Manuel : LA CLASSE EN ANGLAIS, cours supérieur — FF. de l'Instruction chrétienne

DIXIÈME ANNÉE

Prose :	The Young Artist.....	Nathaniel Hawthorne	page 277
	Robinson Crusoe Brings Supplies from the Wreck	Daniel Defoe	" 322
	Kind Words	F. W. Faber	" 294
Poetry :	The Rainy Day.....	Longfellow	" 345
	A Psalm of Life.....	Longfellow	" 395
	The Thought of God.....	F. W. Faber	" 362
	The First Snowfall.....	James Russell Lowell	" 420

ONZIÈME ANNÉE

Prose :	Christmas Dinner at the Cratchits.....	Charles Dickens	page 296
	Moses Makes a Bargain.....	Goldsmith	" 300
	Alexander and the African Chief.....	Coleridge	" 264
	Scenes from "The Mill on the Floss".....	George Eliot	" 303
Poetry :	Break, Break, Break.....	Tennyson	" 328
	Crossing the Bar.....	"	" 331
	Prayer	"	" 289
	Charge of the Light Brigade.....	"	" 452

DOUZIÈME ANNÉE

Prose :	Rip Van Winkle.....	Irving	page 468
	The Heroes of the Long Sault.....	Parkman	" 456
	The Murder of Arthur of Brittany.....	Dickens	" 347
Poetry :	The Ocean.....	Byron	" 249
	Mercy	Shakespeare	" 290
	Arthur Pleads with Hubert.....	"	" 349

LA RÉSURRECTION DES ASPHYXIÉS

N. B. — Nous engageons les instituteurs et les institutrices à lire attentivement cet article et à en faire le sujet d'une couple de leçons à la fois théoriques et pratiques comme matière d'hygiène.

Du milieu de juin au milieu d'août, dix personnes par semaine, en moyenne, ont perdu la vie par asphyxie. Quatre-vingts noyés ou autres morts, en chiffres ronds, en ces huit semaines, c'est un chiffre énorme, même pour toute la province.

A-t-on, dans chaque cas, quand il en était encore temps, pratiqué la respiration artificielle? L'a-t-on fait assez longtemps, pour avoir des chances de réussite? Les témoins, les sauveteurs, connaissaient-ils la pratique de ce moyen de résurrection? Même si on l'a tenté, n'a-t-on pas trop souvent perdu son temps, dont chaque seconde doit être comptée, à courir

après de l'aide ou après un médecin? N'a-t-on pas négligé la respiration artificielle, parce qu'on pensait que la victime était restée trop longtemps dans l'eau?

On a des exemples de noyés qui avaient passé dans l'eau jusqu'à vingt-cinq minutes, même beaucoup plus, et qu'on a pu ramener à la vie, après un travail sans relâche de plusieurs heures.

La respiration artificielle n'est pas applicable aux noyés seulement, elle est le remède essentiel à tous les cas d'asphyxie : par électrocution, par l'oxyde de carbone, par les gaz de chauffage, d'éclairage.

Il y a trois méthodes usuelles de respiration artificielle qui n'exigent aucune espèce d'appareil : l'extension des bras, les tractions de la langue, la méthode dite de Schafer, — du nom de son inventeur, sir Edward Sharpley Schafer, de Londres. Des trois, il semble que cette dernière soit la plus efficace et elle est tout aussi facile à apprendre que les autres.

Son principe est la production du mouvement rythmé sur celui de la respiration naturelle, par la compression et la décompression de la base du poumon. Voici comment elle se pratique :

1. On place la victime à plat ventre, la tête et le tronc un peu plus élevés que le reste du corps, un bras étendu le long de sa tête, l'autre plié au coude pour supporter la figure laquelle est tournée de côté, pour laisser le nez et la bouche libres. Pour un noyé, on débarrasse la gorge et la bouche des herbes ou autres corps étrangers qui pourraient s'y trouver ; l'opérateur se sert pour cela de son doigt entouré d'un linge. Si la langue tend à se replier vers la gorge, on la fixe avec n'importe quoi ; bien heureux si l'on a sous la main une épingle à linge. On maintient les mâchoires écartées au moyen d'un bouchon de liège ou d'un bout de bois.

2. L'opérateur s'agenouille à cheval sur les hanches de la victime, chaque genou juste au-dessous du bassin. Il place la paume de ses mains, talons rapprochés au milieu du dos, doigts étendus sur les côtés, petit doigt au niveau de la plus basse côte, toute la main entourant les flancs du poumon.

3. Les deux bras étendus, sans jamais plier le coude, il se penche lentement pour que le poids de son corps porte graduellement sur la victime. Tout le temps ses épaules doivent se trouver directement au-dessus de ses mains. Ce mouvement dure deux secondes.

4. L'opérateur se relève tout de suite pour que les côtes reprennent leur position naturelle.

5. Après deux autres secondes, il recommence son double mouvement. Ces deux temps reproduisent exactement les mouvements de l'expiration et de l'inspiration naturelles.

6. Ce double mouvement doit se répéter au rythme de douze à quinze fois par minute.

7. La règle absolue de ces mouvements alternés est qu'une fois commencée, ils ne doivent jamais être interrompus. Si l'opérateur se fatigue, il se fait remplacer sans changement dans le rythme.

8. La respiration artificielle ne doit cesser que lorsque la victime a repris d'elle-même sa respiration naturelle, et même dans ce cas il faut la surveiller pendant quelques minutes pour s'assurer que cette reprise est bien définitive ; au moindre arrêt, il faut reprendre l'opération.

9. Enfin — et quel que soit le nombre d'heures qu'on y passe, — si la victime paraît morte, il n'en faut pas moins continuer à appliquer la respiration artificielle jusqu'à ce que se manifeste le seul signe assuré de la mort : la rigidité cadavérique.

Pour que la respiration artificielle ait des chances d'aboutir à une résurrection, il faut prendre les précautions suivantes :

AVANT (a) Ne pas perdre une minute, sauf pour trouver un endroit propice, lequel sera un plancher, un pavage ou même la terre nue ; (b) ne remuer la victime que juste ce qu'il faut pour trouver la position ; (c) desserrer immédiatement les vêtements de la victime au

cou, autour de la poitrine, à la ceinture; (d) commencer tout de suite l'opération, on verra ensuite à appeler de l'aide ou envoyer chercher le médecin; (e) si l'on est seul tout le temps de l'opération, ne pas se décourager, ne pas interrompre, ne pas écouter sa fatigue, tenir jusqu'au bout; (f) règle absolue: Si, à cause du mauvais temps ou de toute autre circonstance incontrôlable, on est forcé de transporter le patient ailleurs, après avoir commencé la respiration artificielle, la continuer sans s'interrompre pendant le trajet.

APRÈS (a) Ménager le cœur de la victime, en la laissant reposer dans sa position; ne pas lui permettre de s'asseoir et encore moins de se mettre debout; (b) en la remuant le moins possible, lui retirer tous ses vêtements mouillés, si c'est un noyé; (c) la recouvrir bien chaudement, et si c'est nécessaire, l'entourer de bouteilles d'eau chaude; (d) ne rien lui donner à boire avant qu'elle n'ait entièrement repris sa connaissance, lui donner de préférence une boisson stimulante: une cuillerée à thé d'esprit d'ammoniaque aromatisé dans de l'eau, du thé, du café chauds, de l'alcool convenablement dilué; (e) organiser son transport, couchée toujours, à l'hôpital, dans une maison, dans la tente si l'on campe loin des habitations; (f) une fois mise au lit, la victime doit être laissée au repos absolu et au chaud.

Telle est la méthode de Schafer, avec le détail assez complet des précautions qui entourent sa pratique.

Or la méthode de Schafer que nous avons décrite pour la résurrection des noyés est la même pour tous les cas d'asphyxie. Les mois de septembre et d'octobre verront encore un grand nombre de noyades, mais ils seront aussi l'aurore de l'automne et ensuite de l'hiver, alors que trop nombreux seront les accidents souvent mortels dues aux asphyxies.

Dans tous les cas, la première chose à faire, c'est de retirer l'accidenté de sa dangereuse position et les précautions à prendre varient suivant l'agent asphyxiant. Les sauveteurs, dans le cas d'asphyxie par un gaz quel qu'il soit, ne doivent entrer dans la pièce qu'après s'être mis un linge préférablement mouillé sur le nez et la bouche et retirer la victime immédiatement pendant que quelqu'un ouvre toutes grandes les fenêtres et les portes. Il faut s'abstenir d'allumer des allumettes, des lampes, des bougies; si l'on n'a pas de torche électrique, on va à tâton. L'oxyde de carbone et l'acide carbonique, qui sont deux choses bien différentes, ont ceci de commun qu'ils sont impropres à toute combustion et qu'ils éteindraient toute espèce de feu. Mais comme, en pratique, ils sont presque toujours joints à d'autres gaz inflammables, on doit s'abstenir de toute lumière parce qu'on courra le risque de déterminer une explosion.

Dans le cas des asphyxiés par choc électrique, il y a des précautions spéciales à prendre. Tous les métaux, l'eau et les matières même isolantes humides sont des conducteurs d'électricité, pareillement la peau. Il faut donc ne jamais toucher à un électrocuté avec les mains nues, même si elles sont très sèches. Comme la première chose à faire est de retirer la victime hors de tout contact avec un conducteur d'électricité, il faut commencer par se placer sur un terrain bien sec. Les pierres contenant ordinairement des éléments métalliques sont à éviter. Le bois, le verre, le caoutchouc, les linges secs, de soie, de coton, de laine, sont non conducteurs; on s'en servira pour écarter les fils chargés et attirer la victime hors de leur portée. On procédera ensuite sans perdre de temps à la respiration artificielle.

L'empoisonnement à l'oxyde de carbone est le plus souvent causé par le réchauffement d'un moteur dans un endroit clos. Ce gaz n'a ni odeur, ni saveur, ni couleur, ce qui lui a mérité le nom de mort invisible. Il est le produit de toutes les combustions incomplètes. Quand il est associé à d'autres gaz, comme celui du charbon, dans une fournaise, ou celui du poêle de cuisine, d'un réchaud à gaz, c'est l'odeur de ces gaz qui éveille l'attention; seul, l'oxyde de carbone ne se révèle que par les symptômes de malaise, tels que le mal de tête, la sensation de serrement aux tempes, puis vient l'engourdissement et enfin le coma précurseur de la mort. Mais tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir.

Le plus grand nombre d'asphyxies par l'oxyde de carbone est attribuable, comme nous l'avons dit plus haut, au réchauffement des moteurs en espace clos. Elles seraient donc facilement évitables, si l'on prenait la précaution élémentaire de joindre le tuyau d'échappement du moteur à l'air extérieur.

Dans les maisons, l'aération des pièces par des ouvertures pratiquées au ras des planchers serait une sauvegarde efficace. Le grand principe de la protection contre l'empoisonnement par l'oxyde de carbone est de ne jamais faire de combustions dans des espaces absolument clos.

Mais si l'on se trouve devant un cas d'empoisonnement, c'est encore la méthode de Schafer qui aura le plus de chance de sauver la victime.

On a donc le droit de s'étonner que cette méthode de respiration artificielle ne soit pas plus universellement connue et pratiquée. On devrait l'enseigner même aux enfants, comme matière scolaire, au même titre que la gymnastique dont, d'ailleurs, elle devrait faire partie. Combien de fois un noyé a-t-il succombé après un quart d'heure à une demi-heure d'immersion, parce que, sur une dizaine ou une vingtaine de personnes présentes, aucune n'avait la moindre idée de l'existence même de ce moyen de respiration artificielle ou que, l'ayant tenté, on s'est découragé au bout d'une heure, quand cinq ou six heures de travail, alterné entre deux ou trois opérateurs auraient peut-être sauvé une vie?

(Reproduit du "Bulletin sanitaire" de juillet - août 1939.)

CINQUANTE ANS AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Une belle démonstration en l'honneur de M. L.-O. Pagé

Le 14 octobre 1939, l'Association catholique des Instituteurs de la Circonscription de l'École normale Laval célébrait avec éclat les noces d'or d'enseignement de Monsieur L.-O. Pagé, l'un des huit inspecteurs régionaux de notre province.

Deux manifestations principales remplirent le programme de cette belle fête : 1° une messe d'action de grâce, dite par Monsieur l'abbé J.-J. Dubé, principal de l'École normale Laval, suivie d'un magnifique sermon de circonstance par le Révérend Père Godbout, o.m.i., 2° un joyeux banquet accompagné de nombreux discours à la louange très méritée du distingué jubilaire.

La famille de Monsieur Pagé et quelques-uns de ses amis les plus intimes s'étaient joints à ses collègues et aux membres de l'Association pour le féliciter, lui exprimer leurs bons sentiments et lui offrir de magnifiques cadeaux-souvenirs.

L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, Monsieur B.-O. Filteau, secrétaire du Département, Monsieur C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales, Monsieur C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires, et plusieurs autres des principaux fonctionnaires du Département de l'Instruction publique avaient tenu à rendre à Monsieur Pagé un témoignage public de leur estime et de leur haute appréciation de son œuvre dans le champ de l'enseignement primaire.

Cette fête fut un succès dont nous félicitons cordialement les organisateurs et particulièrement Monsieur Wilfrid Caron qui s'est acquitté avec un rare bonheur de ses difficiles fonctions de président.

Afin de permettre à tous les membres du personnel enseignant de prendre leur part de cette fête et surtout des précieuses leçons qui s'en dégagent, nous sommes heureux de reproduire en entier la belle pièce oratoire où le Révérend Père Godbout, o.m.i., met en lumière les vertus dominantes du véritable éducateur.

Sermon prononcé par le R. Père L. Godbout, o.m.i. dans la chapelle de l'École normale Laval, le 14 octobre 1939, à l'occasion des noces d'or pédagogiques de Monsieur L.-O. Pagé, inspecteur régional.

"Faisons donc l'éloge des hommes illustres et des pères de notre race, de ces conseillers remplis de sagesse, de ces guides du peuple par leurs conseils et leur prudence, des docteurs du peuple qui l'instruisaient par de sages discours."

Ecclésiastique, ch. 44

MES FRÈRES,

Rien de plus louable que le geste que vous posez aujourd'hui. En exaltant les mérites d'un homme qui a consacré toute une vie de labeur et de dévouement à l'éducation de la jeunesse de son pays, vous accomplissez un devoir de reconnaissance au nom de tous ces jeunes pour lesquels il a travaillé, et dont plusieurs sont sans doute ici ce matin; vous le félicitez aussi d'avoir été pendant cinquante ans l'écho fidèle des principes qu'il reçut un jour de maîtres éminents et aimés; vous le remerciez enfin de la gloire qui rejaillit de sa conduite et de sa vie sur tout le corps enseignant. La reconnaissance est une fleur si rare qu'il est consolant de la voir au moins s'épanouir bien à son aise chez ceux à qui revient tout particulièrement le devoir de la cultiver.

Pour ma part, il m'a semblé que j'aurais accompli la tâche qui me revient, en mettant en lumière les principales vertus qui doivent faire un éducateur: bref rappel qui doit être une leçon pour nous les jeunes; mais qui ne peut être qu'un hommage à nos aînés, particulièrement à notre jubilaire.

Il me semble, mes frères, sentir en ce moment tout près de nous la présence de ce maître, de ce prêtre saint et vénéré dont le cœur et l'esprit ont formé tant de générations de normaliens, de celui qui fut pendant plus de quarante ans à la tête de cette maison et dont put profiter celui même que nous fêtons aujourd'hui. Le bon Monseigneur Rouleau, il me semble qu'il est là, tout près de nous, pour nous rappeler de sa voix convaincue et convaincante que l'éducateur doit être avant tout et par-dessus tout un chrétien. Faire de tous ces futurs éducateurs qui lui étaient confiés, des chrétiens dans toute la force du terme, voilà en résumé toute l'œuvre de ce grand apôtre de la jeunesse.

Car, mes frères, nul système philosophique, nulle civilisation n'a, à l'égal du christianisme, la doctrine et la vertu qui ornent les esprits, forment les cœurs, trempent les volontés, élèvent les individus, les éduquent dans le sens plein du mot. Seul le véritable chrétien aime, croit et espère; seul le véritable chrétien est toujours juste dans ses relations avec ses semblables, prudent dans ses conseils et ses décisions, fort dans leur exécution, sobre et tempérant dans toute sa vie.

Et n'est-ce pas là, mes frères, en résumé, les vertus du véritable éducateur? L'athée peut bien enseigner à son élève les sciences d'ordre purement naturel; ce n'est pas là faire de l'éducation. Il peut même lui enseigner une certaine morale; mais toujours cette morale restera infirme, parce qu'il lui manque le levier qui seul donne la force de respecter son prochain et soi-même, il lui manque même le dernier pourquoi de ses propres prescriptions. Le chrétien, lui, croit en Dieu; il croit en ses commandements, il croit en son Église et en ses enseignements, il croit en la sagesse de ses directives. Non pas d'une croyance aveugle: il lui est permis de raisonner en quelque sorte sa foi, de rechercher les raisons qu'il a de croire; et une étude sérieuse de l'apologétique lui donne la conviction qu'il ne peut errer en suivant les enseignements de l'Église. Éducateur, il transmet cette conviction à son élève, et elle devient chez ce dernier la base la plus solide de toute éducation: elle crée chez lui l'assurance que son maître ne le trompe pas, qu'il ne peut pas le tromper.

La vertu d'espérance, vertu surnaturelle, vertu théologale, a elle aussi une très grande influence au point de vue psychologique: elle est génératrice d'optimisme. Conséquence de la foi, elle fait espérer de Dieu les biens de la vie future et ceux de la vie présente. L'éducateur chrétien sera donc un optimiste: autre facteur puissant d'influence bienfaisante sur son élève. L'optimisme raisonné du maître armera l'élève pour les luttes futures de la vie; il apprendra ainsi que si rien ne se crée sans peine ici-bas, aucune peine non plus, chrétiennement acceptée, ne reste sans résultat; que la vie est plus grande et plus haute qui comporte plus de fatigues et de tribulations. Et au lieu de devenir l'être désabusé qu'aurait pu

faire de lui un maître incroyant, il avancera dans la vie l'âme tendue vers un idéal, confiant en l'avenir, convaincu que la vie mérite d'être vécue.

Si les vertus de foi et d'espérance, rayonnantes chez le maître, peuvent tant faire déjà pour la formation de l'élève, que sera-ce donc de la vertu de charité en laquelle, au témoignage de saint Paul et de toute l'Écriture, consiste l'essence même du christianisme ; C'est de cette vertu de charité, mes frères, que doit travailler à se pénétrer chaque jour davantage l'éducateur chrétien, s'il veut remplir dignement la très haute mission qui lui a été confiée ! Sans elle, s'écrie saint Paul, toutes les autres vertus ne sont rien ! Si cette parole s'applique à tout chrétien, combien ne s'applique-t-elle pas tout particulièrement à l'éducateur, lui dont la mission, côtoyant celle du prêtre, est de former des cœurs, des intelligentes et des volontés. Se rappelant sans cesse cette autre parole de l'Écriture : "Si quelqu'un dit aimer Dieu et n'aime pas son prochain, il est un menteur," et cette autre : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même", il donnera à ses élèves sans jamais se démentir, ce beau spectacle d'un homme toujours rempli de mansuétude à l'égard de ses semblables, prompt à pardonner, incapable de rancune, prêt à tout excuser, toujours serviable, réfractaire à l'esprit de clan, cette peste de la société, un homme en un mot pratiquant intégralement cette parole de l'Évangile, capable à elle seule de changer la face du monde : "Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même."

Cette charité du maître, s'étendant à tout son prochain, enveloppera ses élèves, on le conçoit, d'une tendresse toute particulière. Et sous ce chaud rayon de l'affection du maître, l'âme de l'élève s'épanouira, se développera dans la ligne conçue par son Créateur, elle deviendra pleinement humaine.

Déjà les vertus théologiques font du chrétien un éducateur bien supérieur à l'incroyant. Ajoutez-y la pratique des vertus cardinales, et vous aurez le type de l'éducateur idéal.

Et d'abord la prudence, cette reine des vertus morales, sans laquelle ces dernières ne pourraient vraiment pas exister. C'est elle qui nous guide dans le dédale souvent tortueux de nos multiples actions quotidiennes ; c'est elle qui nous indique à tout instant, telle une mère pleine de sollicitude, ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. Vertu intellectuelle en même temps que vertu morale, elle est, selon saint Thomas, cette droiture de la raison qui s'emploie aux réalisations morales, en même temps qu'elle suppose l'entière rectification de la volonté à l'endroit de tout ce qui est raisonnablement bon d'accomplir. Alors qu'il appartient aux autres vertus morales de fixer l'intention volontaire sur la fin, il appartient à la prudence d'ordonner les actions à cette fin, de disposer les moyens propres à la conquérir. Les vertus morales devant s'établir dans le juste milieu raisonnable, juste milieu non pas de médiocrité mais de perfection et d'excellence morale, c'est la sagesse de la prudence qui détermine en quoi consiste ce juste milieu, c'est elle qui intime l'action pratique qui l'atteindra.

Le rôle de la prudence, on le devine, ne se limite pas à la simple conduite individuelle ; il ne s'arrête pas au bien moral d'un seul ; il s'étend jusqu'au bien commun, et donc à la conduite des autres. "Quel est donc, dit en effet Notre-Seigneur, le serviteur fidèle et prudent que son maître a établi sur les gens de sa maison ?" Et c'est ici que l'on voit le rôle incommensurable que doit nécessairement jouer la prudence dans l'éducation. La psychologie naturelle de l'éducateur et les grâces de conseil qu'il demandera chaque jour à Dieu, lui feront découvrir chez ses élèves les différences de caractère, de tempérament, de mentalité, d'aptitudes. C'est la prudence qui lui fera adapter ses méthodes selon ces différences de tempérament et de mentalité ; c'est elle qui lui fera trouver les moyens d'exploiter les ressources de chacun selon ses propres aptitudes. C'est elle encore qui lui fera user tantôt de plus de sévérité, tantôt de plus de douceur ; qui lui indiquera le temps des récompenses et le temps des punitions. En un mot c'est elle qui lui fera pratiquer à temps et non à contre temps, toutes les vertus qui font le parfait éducateur.

La justice, cette vertu éminemment sociale, dont l'absence en nos sociétés modernes jettent périodiquement le monde dans les plus affreux cataclysmes ; cette vertu qui doit régler les rapports, non seulement d'un individu à un autre, mais aussi d'un individu à la société et de la société à l'individu ; cette vertu de justice, l'éducateur chrétien s'appliquera à la pratiquer scrupuleusement surtout dans ses rapports avec ses élèves. Jamais il ne se permettra le moindre favoritisme, s'efforçant, afin de corriger ses propres tendances et de garder la juste mesure, d'accorder plutôt ses préférences à ceux de ses élèves vers lesquels il se sent le moins porté. Obscurément peut-être mais très réellement ses élèves se rendront compte de cet esprit de justice chez leur maître, et leur confiance en lui, leur docilité à ses enseignements en sera augmentée d'autant.

Ce dont l'Eglise et la patrie ont besoin, partout et toujours, surtout dans les temps difficiles que nous traversons, ce sont des forts, des hommes de carrière, des hommes remplis de virilité chrétienne, qui, sans aller jusqu'à la témérité, savent pourtant entreprendre de grandes choses, sans se laisser ébranler par la peur, pas même par la crainte de la mort. Cette grandeur d'âme, cette virilité chrétienne, c'est la vertu de force qui les donne. Et cette vertu de force, combien l'éducateur ne devra-t-il pas s'efforcer de l'acquérir lui-même d'abord, s'il veut, comme il le doit, réussir à faire, petit à petit, de ces faibles enfants qu'on lui confie, ces hommes forts qui devront un jour travailler et souffrir pour leur pays comme pour leur religion.

Le travail est une loi de la vie, la souffrance en est une autre dont l'application est peut-être encore plus constante. Cette loi si pénible à la nature, l'éducateur y est soumis d'une façon toute particulière. En plus des souffrances qui atteignent tout homme, son travail l'expose quotidiennement aux jugements sévères et combien souvent faux de gens qui n'ont pas ses connaissances pédagogiques, ou qui ne savent malheureusement pas admettre que leurs enfants peuvent se tromper. "Il est plus difficile de souffrir que d'agir," dit saint Thomas. L'éducateur l'éprouve plus particulièrement, lui pour qui bien souvent les longues heures passées à la formation d'enfants turbulents et difficiles ne sont rien à côté de l'incompréhension et parfois de la malveillance des parents ou de certains de leurs représentants. C'est à la vertu de force encore qu'il devra demander de pouvoir toujours et malgré tous les obstacles, tenir le coup et rester jusqu'au bout fidèle à son devoir.

Pas plus que les autres mortels, l'éducateur n'est soustrait à la triple tentation de sa propre chair, du monde et de Satan. Sans doute toutes les vertus devront en quelque sorte accourir pour l'aider à combattre ces terribles ennemis; mais c'est la vertu de tempérance qui devra conduire les autres au combat. C'est elle qui modère l'attrait au plaisir sensible, surtout au plaisir du goût et du toucher, et le contient dans les limites de l'honnêteté. Mère de la chasteté, elle fera de l'éducateur l'homme de mœurs irréprochables qu'il doit être à l'instar du prêtre, et lui fera au besoin châtier son corps, comme le recommande saint Paul, pour le garder en servitude. De concert avec la prudence, elle le gardera toujours dans une sainte réserve vis-à-vis de ses élèves, et lui rappellera sans cesse que l'enfant, en raison même de sa fraîcheur, de sa fragilité et de sa candeur attirante, peut facilement devenir pour lui une pierre d'achoppement. Vertu alliée à l'humilité et à la douceur, la tempérance l'aidera encore à être comme son maître et modèle, doux et humble de cœur. Doux dans ses rapports avec ses semblables, et humble dans ses actes et ses pensées, parce qu'il aura appris à s'évaluer à son juste mérite.

Tel, mes frères, doit être le véritable éducateur chrétien: croyant en Dieu, en son Eglise et en ses enseignements; espérant de la Providence divine les grâces nécessaires en cette vie et la récompense éternelle en l'autre; embrassant dans une même charité le Créateur et les créatures; prudent dans toute sa conduite, juste envers ses semblables, fort dans ses entreprises comme dans les adversités; modèle de tempérance, de charité, de douceur et d'humilité.

Tels ont été nos vétérans de l'enseignement, anciens de notre chère Alma Mater, particulièrement celui que nous fêtons en ce jour: honneur du corps enseignant, consolation de l'Eglise, force de la Patrie, exemple des générations montantes. Et c'est pour tout cela, mes frères, qu'il est équitable autant que salutaire de mettre aujourd'hui en pratique ce conseil de l'Esprit Saint: "Faisons donc l'éloge des hommes illustres et des pères de notre race, de ces conseillers remplis de sagesse, de ces guides du peuple par leurs conseils et leur prudence, des docteurs du peuple qui l'instruisaient par de sages discours." Ainsi soit-il.

PUBLICATIONS FRANÇAISES GRATUITES

Le Département de l'Instruction publique tient à la disposition du personnel enseignant les publications françaises suivantes:

- a) Programme des écoles primaires élémentaires et des écoles primaires supérieures (1938).
- b) Programme des écoles primaires supérieures de garçons (1939).
- c) Programme des écoles primaires supérieures de filles (1939).

FREE ENGLISH PUBLICATIONS

The following English publications are now available to teachers of this Province:

- a) Programme of Primary Elementary and Primary Complementary schools (1938).
 - b) Programme of Catholic English Speaking High Schools (1939).
 - c) List of Scripture Readings for High Schools.
 - d) List of Books recommended for supplementary reading in High Schools.
-

CHANGEMENT DE DISTRICT

Par décision de l'Honorable Conseil Exécutif en date du 7 septembre 1939 et approuvée par le Lieutenant-Gouverneur le 9 du même mois, M. l'inspecteur Rosaire Fillion a été nommé titulaire du district rural numéro 1a, aux lieu et place de M. Henri Jolin qui devient inspecteur des écoles du district rural numéro 7, aux lieu et place de M. Rosaire Fillion.

Cette décision a pris effet le quinzième jour de septembre 1939.

MESSAGE D'AMITIÉ DES ÉCOLIERS DE LONDRES

Les écoliers de la ville de Londres, à une réunion tenue le jour de la fête de l'Empire, le 24 mai 1939, ont adressé un message de bonne entente et d'amitié aux écoliers de tous les Dominions de l'Empire.

Ce message du Haut-Commissaire du Canada à Londres a été communiqué à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de Québec, par l'entremise du Secrétaire d'État d'Ottawa, dans une lettre à l'Honorable Secrétaire de la Province, en date du 28 juin dernier. À cette date, l'Enseignement Primaire de juin était déjà imprimé.

Les instituteurs et les institutrices voudront bien communiquer à leurs élèves ce message d'amitié des écoliers de Londres.

ÉTOURDERIE OU DURETÉ DE COEUR

On nous a signalé dernièrement plusieurs actes de cruauté de nos écoliers envers les animaux. On pourchasse sauvagement de petits animaux inoffensifs, on abat sans pitié, à l'aide de frondes ou autrement, les jolis petits oiseaux qui viennent égayer nos bosquets pendant la belle saison, on martyrise inutilement les insectes, on prend plaisir à maltraiter les chats et, en certaines localités, on laisse volontairement les chiens sans nourriture afin de les faire aboyer pour éloigner les mouffettes ou autres ennemis des basse-cours.

Ces divers faits font à nos enfants, et même à toute la nationalité canadienne-française, une bien peu enviable réputation. L'Église catholique, dont nous nous flattons à bon droit d'être les plus fidèles serviteurs, n'en est-elle pas elle-même profondément humiliée?

Nous croyons devoir inviter les instituteurs et les institutrices de nos écoles primaires à méditer sur ce point et à prendre cinq minutes chaque semaine, à l'occasion d'une leçon de religion, de français ou de civisme, pour exhorter les enfants à respecter les œuvres du Créateur.

Il faut leur rappeler fréquemment que, si Dieu a créé les animaux pour le service de l'homme, c'est mal apprécier ses bienfaits et c'est faire preuve de mauvais cœur que de les faire souffrir ou de les détruire sans nécessité.

La cruauté envers les animaux conduit inévitablement à la dureté envers les hommes. Au contraire, la bonté envers les plus humbles créatures de Dieu et surtout envers les animaux domestiques se traduira peu à peu par une plus grande douceur envers le prochain et, finalement, par la pratique habituelle du grand précepte de la charité chrétienne.

SOU DE LA SURVIVANCE

À la demande du Comité permanent de la Survivance Française en Amérique, l'honorable Surintendant de l'Instruction publique invite chaque élève de langue française des écoles primaires de la Province de Québec à contribuer par une légère obole au maintien dudit Comité qui a reçu pour mission de continuer l'œuvre du Deuxième Congrès de la Langue française.

Ce sera le "sou de la survivance", et chaque élève ne pourra souscrire plus de cinq sous.

Les sommes perçues pour cette fin dans chaque classe seront remises à l'inspecteur d'écoles lors de sa visite du deuxième semestre. À son tour, celui-ci les transmettra à M. le Surintendant de l'Instruction publique qui les fera parvenir au Comité permanent.

Messieurs les Curés, Messieurs les Commissaires et les membres du personnel enseignant voudront bien encourager et favoriser dans leur milieu respectif cette campagne en faveur de la survivance française chez nous.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

DATE DES EXAMENS — HORAIRES

Le Comité de Régie du Certificat d'études primaires désire communiquer au personnel enseignant des écoles catholiques de la Province les décisions ci-dessous concernant les examens de fin d'année :

1. — Les prochains examens pour l'obtention des certificats d'études auront lieu aux dates suivantes :
Les 19 et 20 juin 1940 pour les élèves de 7^e et de 9^e année ;
Les 18, 19 et 20 juin 1940 pour les élèves — FILLES — de 10^e, 11^e et 12^e année ;
Les 18, 19 et 20 juin 1940 pour les élèves — GARÇONS — de 10^e et 11^e année ;
Les 4, 5 et 6 juin pour les élèves — GARÇONS — de 12^e année.
2. — Ces examens seront subis d'après les horaires publiés plus loin.
3. — Pour l'examen d'explication de texte, les élèves de 10^e, 11^e et 12^e année seront questionnés sur l'un des morceaux choisis par l'autorité compétente. (Voir la liste publiée dans le présent numéro de L'Enseignement Primaire.)
4. — Les examens de 7^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e année porteront sur les matières inscrites au programme respectif de chacune de ces cinq années.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

SEPTIÈME ANNÉE

HORAIRE DU 19 JUIN 1940

Heures	Matières	POINTS ALLOUÉS			
		Écoles rurales		Écoles urbaines	
		Garçons	Filles	Garçons	Filles
AVANT-MIDI					
8.30	Instructions aux aspirants.....				
8.45	Instruction religieuse et formation morale (prières, catéchisme, histoire sainte).....	30	30	30	30
9.30	Arithmétique et mesurage.....	30	30	30	30
11.00	Récréation				
11.15	Dessin	10	10	10	10
12.00	Départ				
APRÈS-MIDI					
1.15	Langue maternelle: Dictée.....	20	20	20	20
2.15	Histoire du Canada et géographie.....	20	20	20	20
3.00	Récréation				
3.15	Agriculture (garçons — écoles rurales).....	10			
	Économie domestique (filles — écoles rurales)		10		
	Connaissances scientifiques usuelles et hygiène (garçons et filles — écoles urbaines).....			10	10
4.45	Départ				

HORAIRE DU 20 JUIN 1940

AVANT-MIDI					
8.30	Rédaction (usage du dictionnaire).....	20	20	20	20
	Écriture	10	10	10	10
10.00	Récréation				
10.15	Calcul exact et formes commerciales.....	20	20	20	20
11.00	Lecture expliquée (usage du dictionnaire).....	10	10	10	10
12.00	Départ				
APRÈS-MIDI					
1.15	Grammaire et analyse.....	20	20	20	20
2.30	Récréation				
2.45	Langue seconde (Thème et version) (usage du dictionnaire).....				
3.45	Départ				
TOTAL.....		200	200	200	200
Langue seconde.....		20	20	20	20

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

NEUVIÈME ANNÉE

HORAIRE DU 19 JUIN 1940

POINTS ALLOUÉS

Heures	Matières	Écoles rurales		Écoles urbaines	
		Garçons	Filles	Garçons	Filles
AVANT-MIDI					
8.30	Instructions aux aspirants.....				
8.45	Instruction religieuse et formation morale (ca- téchisme, évangiles, liturgie).....	30	30	30	30
9.30	Arithmétique et mesurage.....	20	20	20	20
11.00	Récréation				
11.15	Langue seconde (thème et version) (usage du dictionnaire).....				
12.00	Départ				
APRÈS-MIDI					
1.15	Lecture expliquée (usage du dictionnaire).....	10	10	10	10
2.15	Agriculture (garçons — écoles rurales).....	10			
	Connaissances scientifiques usuelles et hygiène (garçons — écoles urbaines).....			10	
	Économie domestique (filles — écoles rurales et urbaines).....		20		20
3.00	Récréation				
3.15	Comptabilité	20	20	20	20
4.45	Départ				

HORAIRE DU 20 JUIN 1940

AVANT-MIDI					
8.30	Rédaction (usage du dictionnaire).....	20	20	20	20
	Écriture.....	10	10	10	10
10.00	Récréation.....				
10.15	Langue maternelle: Dictée.....	20	20	20	20
11.00	Histoire du Canada et géographie.....	20	20	20	20
12.00	Départ.....				
APRÈS-MIDI					
1.15	Grammaire et analyse.....	20	20	20	20
2.30	Récréation.....				
2.45	Dessin.....	10	10	10	10
3.45	Algèbre (garçons seulement).....	10		10	
5.00	Départ.....				
TOTAL.....		200	200	200	200
Langue seconde.....		20	20	20	20

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

DIXIÈME, ONZIÈME ET DOUZIÈME ANNÉE — FILLES

HORAIRE DU 18 JUIN 1940

SECTION GÉNÉRALE			SECTION COMMERCIALE			SECTION SPÉCIALE		
Heures	Matières	Points alloués	Heures	Matières	Points alloués	Heures	Matières	Points alloués
8.30	Instructions aux aspirants		8.30	Instructions aux aspirants		8.30	Instructions aux aspirants	
8.45	Composition française (avec dictionnaire)	40	8.45	Composition française (30) et lettre d'affaires (10) (avec dictionnaire)	40	8.45	Composition française (avec dictionnaire)	40
12.00	Départ	...	12.00	Départ		12.00	Départ	
1.30	Sciences : <i>Biologie</i> , 10 ^e année; <i>chimie</i> , 11 ^e année; <i>physique</i> , 12 ^e année	30	1.30	Sténographie française (15) et dactylographie française (15)	30	1.30	Latin (avec dictionnaire)	30
4.00	Départ		4.00	Départ		4.00	Départ	
			HORAIRE DU 19 JUIN 1940					
8.30	Mathématiques (arithmétique et algèbre)	30	8.30	Mathématiques (arithmétique et algèbre)	30	8.30	Mathématiques (algèbre et géométrie)	30
12.00	Départ		12.00	Départ		12.00	Départ	
1.30	Religion et philosophie	30	1.30	Religion	20	1.30	Religion et philosophie	30
3.00	Récréation		3.00	Récréation		3.00	Récréation	
3.15	Explication de texte (pas de dictionnaire)	20	3.15	Comptabilité	20	3.15	Explication de texte (pas de dictionnaire)	20
	Examen sur l'un des morceaux choisis.		4.45	Départ			Examen sur l'un des morceaux choisis.	
4.45	Départ		HORAIRE DU 20 JUIN 1940			4.45	Départ	
8.30	Composition anglaise (avec dictionnaire)	20	8.30	Composition anglaise (20) et lettre d'affaires (10) (avec dictionnaire)	30	8.30	Composition anglaise (avec dictionnaire)	20
12.00	Départ		12.00	Départ		12.00	Départ	
1.30	Histoire générale	10	1.30	Histoire générale	10	1.30	Histoire générale	10
3.00	Récréation		3.00	Récréation		3.00	Récréation	
3.15	Enseignement ménager	20	3.15	Enseignement ménager	20	3.15	Enseignement ménager	20
4.45	Départ		4.45	Départ		4.45	Départ	
TOTAL		200	TOTAL		200	TOTAL		200

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

DIXIÈME ET ONZIÈME ANNÉE — GARÇONS

HORAIRE DU 18 JUIN 1940

Heures	Matières	Points alloués
AVANT-MIDI		
8.30	Instructions aux aspirants.....	
8.45	Composition française (usage du dictionnaire).....	30
12.00	Départ	

APRÈS-MIDI

1.30	Sciences: Physique et chimie.....	40
4.00	Départ	

HORAIRE DU 19 JUIN 1940

AVANT-MIDI

8.30	Mathématiques (arithmétique, algèbre, géométrie).....	40
12.00	Départ	

APRÈS-MIDI

1.30	Religion et philosophie.....	30
3.00	Récréation	
3.15	Explication de texte (pas de dictionnaire) Examen sur l'un des morceaux choisis.....	20
4.45	Départ	

HORAIRE DU 20 JUIN 1940

AVANT-MIDI

8.30	Composition anglaise (usage du dictionnaire).....	20
12.00	Départ	

APRÈS-MIDI

1.30	Histoire générale.....	10
3.00	Récréation	
3.15	Dessin	10
4.45	Départ	

TOTAL	200
--------------------	------------

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

DOUZIÈME ANNÉE

HORAIRE DU 4 JUIN 1940

Heures	Matières	Écoles de garçons	
		Section scientifique	Section commerciale
AVANT-MIDI			
8.30	Instructions aux aspirants.....		
8.45	Composition française (usage du dictionnaire)..... (section scientifique)	30	
	Composition française (20) et lettre d'affaires (10).. (usage du dictionnaire) (section commerciale)		30
12.00	Départ		

APRÈS-MIDI

1.30	Sciences : Physique et chimie (section scientifique).....	40	
	Comptabilité et droit commercial (section commerciale).....		40
4.00	Départ		

HORAIRE DU 5 JUIN 1940

AVANT-MIDI

8.30	Mathématiques (algèbre, géométrie, trigonométrie)..... (section scientifique)	40	
	Mathématiques (arithmétique, algèbre)..... (section commerciale)		40
12.00	Départ		

APRÈS-MIDI

1.30	Religion (morale et apologétique).....	30	30
3.00	Récréation		
3.15	Explication de texte (pas de dictionnaire)..... Examen sur l'un des morceaux choisis	20	10
4.45	Départ		

HORAIRE DU 6 JUIN 1940

AVANT-MIDI

8.30	Composition anglaise (usage du dictionnaire)..... (section scientifique)	20	
	Composition anglaise (20) et lettre d'affaires (10)..... (usage du dictionnaire) (section commerciale)		30
12.00	Départ		

AVANT-MIDI

1.30	Histoire générale (section scientifique).....	10	
	Économie politique (section commerciale).....		10
3.00	Récréation		
3.15	Dessin	10	10
4.45	Départ		

TOTAL.....	200	200
------------	-----	-----

C.-J. MILLER, I. G.
Secrétaire du Comité de Régie du
Certificat d'Études primaires.